

Les épreuves cachées d'une main d'œuvre invisible

La vie économique des réfugiés
et des migrants en Tunisie

Rapport de recherche MMC,
Novembre 2021



Crédit photo de couverture : © Morgane
Wirtz / Hans Lucas

Une femme transporte du foin pour nourrir les animaux de
son employeur. Zarzis, Tunisie, le 21 mai 2020.

Remerciements

Écrit et recherché par : Jim van Moorsel, Imen Aouani

Revu par : Dr. Ayla Bonfiglio, Yadh Bousselmi, Flannery Dyon, Roberto Forin, Jane Linekar, Ana-Maria Murphy-Teixidor, Fabian Heppel, Heike Loeschmann et Wajdi Filali

Mise en page et conception : Simon Pegler

Copy editing : Peter Mackenzie

Un merci spécial à : Francesco Teo Ficarelli et Ahmed Aziz Dabboussi pour la collecte et l'analyse des données, et pour l'ensemble de l'équipe MMC pour la mise en œuvre de 4Mi.

Citation suggérée : Mixed Migration Centre (2021). *Épreuves cachées d'une main d'œuvre invisible. La vie économique des réfugiés et des migrants en Tunisie*. Disponible sur : www.mixedmigration.org



Cet ouvrage est placé sous la licence Creative Commons "Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International (CC BY NC 4.0)".

Le texte de la licence est disponible ici : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/legalcode.fr>

Le résumé (et non pas un substitut) est disponible ici : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/deed.fr>

À propos du MMC

Le Centre sur la Migration Mixte (MMC) est un réseau mondial composé de six pôles (Asie, Afrique de l'Est et Yémen, Europe, Amérique Latine et Caraïbes, Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest) et une unité centrale à Genève. Le Centre sur la Migration Mixte est une source majeure pour des données indépendantes, de qualité, pour la recherche, l'analyse et le développement des politiques sur la migration mixte. En fournissant des informations probantes et en usant de son expertise sur la migration mixte, le MMC cherche à améliorer la compréhension de la migration mixte, pour avoir un impact positif mondial et régional sur les politiques de migration, pour contribuer à la protection pour les personnes en situation de mobilité ainsi que pour stimuler la réflexion dans le secteur répondant à la migration mixte. L'objectif général du MMC porte sur les droits humains et la protection de toutes les personnes en situation de mobilité.

Le MMC fait partie de, et est régi par le Danish Refugee Council (DRC). Même si son lien institutionnel avec le DRC garantit que le travail du MMC demeure ancré dans les réalités opérationnelles, il agit comme une source indépendante de données, de recherche, d'analyses et de développement des politiques sur les migrations mixtes pour les décideurs politiques, les praticiens, les journalistes et le secteur humanitaire généralement. La position du MMC ne reflète pas nécessairement la position du DRC.

Pour en savoir plus sur MMC visiter notre site web : www.mixedmigration.org

À propos de la HBF

La Fondation Heinrich Böll est un catalyseur pour les perspectives et les projets verts. Nous sommes liés au parti Vert allemand. Nous travaillons avec des partenaires dans plus de 60 pays et disposons d'un réseau de 34 bureaux dans le monde, y compris celui de Tunis. Nous défendons le droit des générations futures à un environnement sain, et nous promouvons l'égalité des opportunités pour toutes et pour tous, y compris ceux des migrants, réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Pour en savoir plus sur HBS visiter : <https://tn.boell.org/>



EN COOPÉRATION AVEC :

AVEC LE SOUTIEN DE :



Table des matières

Avant-Propos.....	06
Principales conclusions.....	08
1. Introduction.....	11
2. Méthodologie.....	14
2.1 Données Quantitatives.....	14
2.2 Données qualitatives.....	14
2.3 Analyse.....	15
2.4 Validité et limitations.....	15
3. Cadre de la politique migratoire pour le travail.....	17
3.1 Cadres juridiques internationaux.....	17
3.2 Politiques Nationales.....	17
4. Dynamique migratoire vers la Tunisie.....	20
4.1 Principaux événements et tendances : 2000 à 2021.....	20
4.2 Démographie des populations réfugiées et migrantes en Tunisie.....	21
4.3 Principaux itinéraires et moteurs de la migration vers la Tunisie.....	21
5. Situation économique des réfugiés et des migrants en Tunisie.....	25
5.1 Recherche d'opportunités : accès et disponibilité de l'emploi.....	25
5.2 Conditions de travail et risques.....	28
5.3 Viabilité des moyens de subsistance et coût de la vie.....	30
5.4 Gestion des finances : accès aux services et envois de fonds.....	33
5.5 L'effet multiplicateur de stress de la crise de la COVID-19.....	35
6. Le rôle des réfugiés et des migrants dans l'économie tunisienne.....	37
6.1 Perceptions des contributions et flexibilité du marché du travail.....	37
6.2 Compétences et capital humain vs la demande et l'accès aux opportunités.....	38
6.3 Considérations juridiques et sociétales : initiatives et bonnes pratiques.....	39
7. Conclusion et recommandations.....	42
7.1 Conclusion.....	42
7.2 Recommandations.....	43
Annexe 1: Collecte de données qualitatives.....	45
Annexe 2 : Module 4Mi supplémentaire.....	46

Figures et Tableaux

- Figure 1: Pour quelles raisons êtes-vous parti ? (n=2,887)
Figure 2: Quelle est votre occupation actuelle en Tunisie? (n=312)
Figure 3: Dans quel secteur votre emploi principal actuel est-il ? (n=125)
Figure 4: Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de vos conditions de travail actuelles?(n=125)
Figure 5: Quels sont les principaux risques encourus dans ce travail ? (n=125)
Figure 6: Combien gagnez-vous par mois dans votre travail ?(n=125)
Figure 7: Salaire mensuel moyen pour un emploi à temps plein par emplacement (n=48)
Figure 8: Combien gagnez-vous par mois dans votre travail ?(par type d'emploi) (n=125)
Figure 9: Combien enverriez-vous généralement en un mois? (n=41)
Figure 10: Lorsque vous envoyez de l'argent au pays, quelle est la principale méthode que vous utilisez ?(n=41)
Figure 11: Combien recevriez-vous généralement en un mois? (n=72)
Figure 12: Quel est le plus haut niveau d'éducation que vous avez obtenu? (n=4,325)

Table 1: Sources de données primaires présentes dans les conclusions

Carte 1: Route de la Méditerranée centrale vers, dans et depuis la Tunisie

Acronymes

BIAT	Banque Internationale Arabe de Tunisie
RCA	République centrafricaine
CIES	Centro Informazione e Educazione allo Sviluppo
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
OSC	Organisation de la société civile
DRC	Danish Refugee Council
RDC	République démocratique du Congo
HBF	Fondation Heinrich Böll
OIT	Organisation internationale du Travail
INS	Institut National de la Statistique
OIM	Organisation internationale pour les migrations
IC	Informateur Clé
LGBTQI+	Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transgenre, Queer, Intersexué +
MMC	Mixed Migration Centre
ONG	Organisation non gouvernementale
PPE	Équipement de protection individuelle
SMIG	Salaires minimum interprofessionnel garanti
TAMSS	Tunisian Association for Management and Social Stability
TND	Dinar tunisien
UGTT	Union Générale Tunisienne du Travail
ONU	Organisation des Nations unies
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
USD	Dollar des États-Unis

Avant-Propos

La révolution tunisienne de 2011 a non seulement donné naissance à des libertés politiques sans précédent pour les citoyens tunisiens, mais a également déclenché de nouvelles dynamiques migratoires en Afrique du Nord. Au cours des dix dernières années, les troubles sociaux et les crises économiques ont été régulièrement suivis d'une augmentation de l'émigration, principalement des jeunes Tunisiens, vers l'Europe. L'approfondissement de la récession économique en Tunisie en raison de la crise de la COVID-19 et de l'augmentation concomitante des arrivées tunisiennes sur les côtes italiennes est le témoignage le plus récent de cette tendance. Dans le même temps, la Tunisie est relativement sûre pour les réfugiés et les migrants, par rapport aux pays voisins. En Libye, les violations généralisées de la protection des réfugiés et des migrants incitent certains à traverser la frontière vers la Tunisie, tandis que l'Algérie procède à des expulsions massives d'Africains subsahariens. En outre, une réglementation ouverte des visas pour les arrivées en provenance, en particulier des pays d'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'une société civile très dynamique qui permet la création de réseaux et d'organisations de migrants, font de la Tunisie un lieu attrayant pour les personnes à la recherche d'un emploi et d'une vie meilleure, ou qui souhaitent étudier dans les universités tunisiennes. D'autres cherchent refuge contre la guerre et la persécution. Ces développements indiquent que les schémas migratoires ont changé depuis la révolution et sont devenus beaucoup plus complexes.

La Tunisie n'est pas uniquement un pays de départ ou de transit, mais aussi un pays de destination, même temporaire, pour de nombreux réfugiés et migrants, y compris ceux dont l'intention initiale n'était peut-être pas de s'installer en Tunisie. Trop souvent, cela est négligé/ignoré alors que les traversées de la Méditerranée reçoivent de manière disproportionnée plus d'attention publique nationale et internationale. Pourtant, les migrants et les réfugiés sont visibles dans la vie quotidienne en Tunisie. Bien que beaucoup vivent de manière irrégulière en Tunisie et rencontrent des difficultés à obtenir un permis de séjour, ils peuvent être vus à travailler dans les restaurants et les cafés, ainsi que sur des chantiers de construction. Nous les remarquons également sur le trajet quotidien vers l'école. Ils ouvrent parfois leurs propres magasins et entreprises, organisent des événements culturels et des rencontres ou - dans des cas plus rares - s'installent même en Tunisie pour fonder une famille. Les migrants et les réfugiés des pays d'Afrique subsaharienne ainsi que de Libye sont devenus une réalité dans la société tunisienne et contribuent à sa culture et à son économie. Avec un accès limité aux opportunités de travail régulières, comme le montre ce rapport, les contributions des réfugiés et des migrants et le potentiel de la migration à soutenir le développement de la Tunisie passent souvent inaperçus et restent institutionnellement méconnus. En outre, certains migrants et réfugiés vivent dans des communautés marginalisées dans les zones urbaines, ce qui entrave davantage leur accès aux services, et certains sont victimes de discrimination, de xénophobie et d'exploitation. Cela est lié à l'absence de voies d'assistance claires, à l'embauche irrégulière, à un manque d'accès aux droits sociaux et à l'absence d'une législation nationale sur l'asile ou d'une stratégie nationale en matière de migration.

La Fondation Heinrich Böll à Tunis souhaite renforcer la production de connaissances sur les mouvements migratoires intra-africains, en particulier vers la Tunisie. Une compréhension fondée sur des faits est essentielle pour un débat constructif sur les politiques migratoires et leurs avantages pour les migrants et les Tunisiens. Dans le même temps, nous voulons dissocier le débat sur la migration des préoccupations européennes en matière de sécurité et mettre un accent particulier sur le lien entre migration et développement. La migration peut être à la fois une opportunité économique et un catalyseur social, pour les migrants et les réfugiés, ainsi que pour le pays d'accueil.

Cette étude examine les moyens de subsistance des migrants et fournit des informations importantes sur la façon dont ils naviguent les contraintes juridiques et socio-économiques. Elle donne une visibilité et une voix à une main-d'œuvre travailleuse mais largement invisible de l'Afrique subsaharienne qui est souvent privée de droits fondamentaux. Pour développer une stratégie migratoire tunisienne cohérente tout en offrant une protection efficace aux migrants et aux réfugiés, il est essentiel de comprendre leurs réalités et leurs besoins.

Enfin, nous tenons à remercier l'équipe du Centre sur la migration mixte pour son expertise, sa fiabilité et son professionnalisme, en particulier dans les circonstances difficiles de la période de mise en œuvre en raison des restrictions liées à la COVID-19. Nous pensons que les témoignages, les conclusions et les recommandations de ce rapport constituent un pas en avant important pour faire avancer le débat sur la migration en Tunisie.

Fondation Heinrich Böll Tunis, Octobre 2021

 **HEINRICH BÖLL STIFTUNG**
TUNISIE



Crédit Photo : © Morgane Wirtz / Hans Lucas

Un jeune homme effectue des travaux de jardinage sur l'exploitation de son patron tunisien. Zarzis, Tunisie, le 21 mai 2020.

Principales conclusions



La Tunisie manque de législation clé pour protéger les droits économiques et les moyens de subsistance des réfugiés et des migrants.

Le pays n'a pas ratifié les conventions internationales relatives aux travailleurs migrants et ne possède pas de dispositions dans la stratégie nationale en matière de migration pour protéger les droits des travailleurs migrants. Aucune loi nationale sur l'asile n'a été adoptée. En parallèle, la dynamique migratoire en Tunisie est en train de changer, avec une importance croissante attribuée à la réflexion sur les droits du travail et la participation des réfugiés et des migrants à l'économie tunisienne.



Bien qu'ils soient souvent employés dans le secteur informel, l'accès à l'emploi et les types d'emploi des réfugiés et des migrants varient considérablement selon le sexe.



Les femmes ont souvent déclaré être employées dans les travaux domestiques, tandis que les hommes ont souvent déclaré travailler dans le bâtiment, l'agriculture, l'industrie et l'industrie manufacturière. Les informateurs clés ont noté qu'en particulier dans le sud de la Tunisie, il est difficile pour les femmes de trouver du travail, car la plupart des opportunités sont dans le secteur du bâtiment. Alors que les femmes auraient auparavant pu trouver du travail dans le secteur des services, en particulier dans le tourisme, la crise de la COVID-19 a fortement limité l'emploi dans ce secteur. Dans le même temps, les données montrent que parmi les répondants, relativement plus de femmes travaillaient et ne gagnaient pas nécessairement moins que les hommes.



De plus, les étudiants subsahariens doivent souvent se tourner vers le travail informel pour couvrir leurs frais de vie.

Les subventions offertes par les établissements d'enseignement souvent ne sont pas alignées sur le coût de la vie ou les frais universitaires. Ceci, combiné au fait que les étudiants internationaux ne peuvent pas légalement être employés en Tunisie, oblige de nombreux étudiants et diplômés à s'engager dans un travail informel similaire à celui des autres réfugiés et migrants en Tunisie, souvent sans rapport avec leurs études et leurs compétences, selon des informateurs clés.



La plupart des répondants interrogés ont noté que leurs revenus en Tunisie n'étaient pas suffisants pour envoyer des fonds aux membres de leur famille dans leur pays d'origine.

Ceux qui ont envoyé des fonds, principalement des répondants d'Afrique de l'Ouest et du Centre, ont le plus souvent déclaré utiliser un système de crédit mobile offert par les fournisseurs de téléphonie mobile.



Une grande majorité des répondants ont signalé un manque d'accès aux services bancaires.

Les réfugiés et les migrants interrogés ont noté un manque de clarté quant au type de documents requis par les banques. Les informateurs clés ont indiqué qu'un permis de séjour ou un contrat de travail officiel est obligatoire, des exigences qui bloquent l'accès de certains réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants en situation irrégulière. Certains réfugiés et migrants ont noté qu'ils pouvaient ouvrir un compte bancaire pour déposer, stocker et retirer de l'argent en toute sécurité, mais qu'ils ne pouvaient pas recevoir ou transférer de l'argent d'autres comptes car ils n'avaient pas les bons documents pour un compte bancaire à part entière.



Les contributions des réfugiés et des migrants à l'économie tunisienne et à son développement passent souvent inaperçues, car la plupart s'engagent dans l'emploi informel.

Les réfugiés et les migrants comblent les lacunes dans plusieurs secteurs en fournissant de la main-d'œuvre et en travaillant souvent dans des emplois physiquement exigeants, en grande partie peu qualifiés et informels.



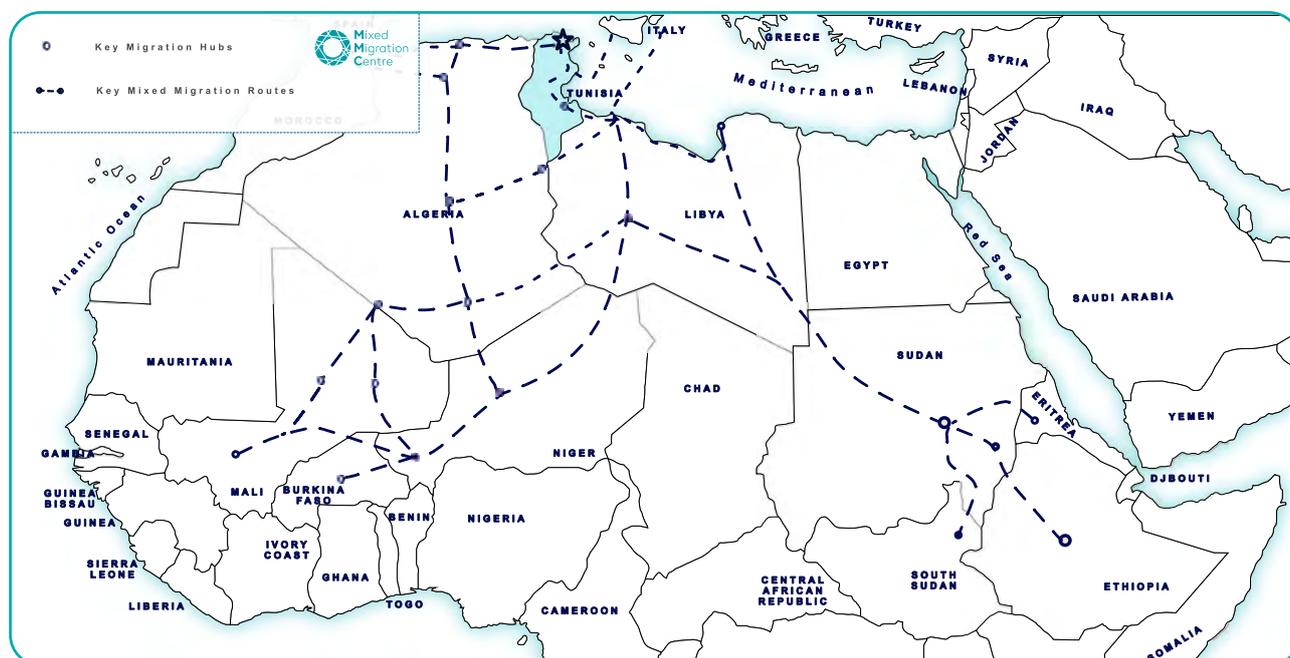
Crédit Photo : © Morgane Wirtz /
Hans Lucas

Un migrant et son employeur tunisien
restaurent un hôtel dans le sud de la
Tunisie. Zarzis, Tunisie, le 2 juin 2020.

1. Introduction

Au cours de la dernière décennie, les schémas et la dynamique migratoires en Tunisie ont subi un changement. Alors que la recherche et les politiques migratoires l'ont souvent décrite comme un pays de départ, la Tunisie est de plus en plus un pays de transit et de destination pour les réfugiés et les migrants voyageant le long de la route de la Méditerranée centrale (CMR, voir carte 1)¹ en provenance de pays du Nord, de l'Ouest, du Centre, de l'Est et de la Corne de l'Afrique. Bien qu'il n'y ait pas de statistiques gouvernementales actualisées sur le nombre de migrants dans le pays², le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) a estimé qu'en 2019, environ 57,000 migrants subsahariens (y compris les réfugiés enregistrés et les demandeurs d'asile) résidaient en Tunisie³. Il s'agit notamment de personnes qui cherchent à étudier dans l'un des établissements d'enseignement supérieur du pays, à travailler et à subvenir aux besoins de leur famille dans leur pays d'origine ou à obtenir la sécurité. Au 30 juin 2021, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avait enregistré 8,465 réfugiés et demandeurs d'asile en Tunisie, tandis que le nombre de réfugiés reconnus⁴ s'élevait à 2,688 (32%)⁵.

Carte 1 : Route de la Méditerranée centrale vers, en et depuis la Tunisie



- 1 La route de la Méditerranée centrale fait référence aux routes que les réfugiés et les migrants parcourent à travers l'Afrique du Nord vers des traversées maritimes dans la zone centrale de la Méditerranée, souvent au départ de la Tunisie ou de la Libye ou, dans une moindre mesure, de l'Algérie, vers l'Italie et Malte. Les réfugiés et les migrants qui voyagent sur cette route font partie de mouvements mixtes en provenance de différentes régions, notamment de l'Ouest, du Nord, du Centre, de l'Est et de la Corne de l'Afrique, ainsi que du Moyen-Orient et de l'Asie.
- 2 Entre juillet 2020 et mars 2021, l'[Institut national tunisien de statistiques \(INS\)](#) et l'[Office national des migrations \(ONM\)](#), avec le soutien du Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), ont lancé un recensement national des migrants. Les objectifs de ce recensement étaient de « quantifier la présence de populations migrantes afin d'éclairer l'élaboration des politiques migratoires de la Tunisie et d'étudier les causes, les moteurs, la dynamique et les conséquences de la migration internationale et du lien migration-développement ». Les résultats de ce recensement devraient être publiés à partir de mai 2021.
- 3 UNDESA (2019). [Stock international de migrants 2019: Profil pays Tunisie](#).
- 4 Les personnes qui obtiennent le statut de réfugié après avoir demandé une protection internationale.
- 5 [HCR](#) (2021).

La situation juridique de nombreux réfugiés et migrants vivant en Tunisie n'est pas claire en raison de l'absence de législation nationale sur les réfugiés en Tunisie et de sa politique d'entrée sans visa pour certaines nationalités, dont beaucoup viennent d'Afrique centrale et de l'Ouest. L'entrée sans visa signifie que de nombreux étrangers peuvent arriver dans le pays par des moyens réguliers, mais après trois mois, s'ils ne trouvent pas un autre statut, ils deviennent irréguliers et commencent à accumuler des amendes, qui sont calculées sur une base hebdomadaire. Un petit nombre d'entre eux pourraient éventuellement obtenir le statut de réfugié en demandant l'asile auprès du HCR, qui est responsable de la détermination du statut de réfugié en l'absence d'un cadre juridique national. Pour ceux dans une situation irrégulière, la majorité risque de se retrouver avec des dettes croissantes, incapables de payer les amendes accumulées, ou incapables de retourner dans leur pays d'origine. En raison d'un cadre juridique restrictif, avoir un emploi régulier est très difficile. Au lieu de cela, les réfugiés et les migrants prennent du travail informel, souvent en tant que journaliers, travailleurs du bâtiment ou dans les restaurants et les cafés, ce qui les rend dépendants de leurs employeurs et les expose à un risque d'exploitation.

Depuis l'apparition de la COVID-19 en Tunisie en mars 2020, les restrictions de mouvement et les politiques de confinement qui ont suivi, la situation des réfugiés et des migrants s'est considérablement détériorée. Selon les données de l'enquête 4Mi du Centre sur la migration mixte (MMC) recueillies d'avril à juin 2020, 94% de ceux qui travaillaient avant l'épidémie ont perdu au moins une partie de leurs revenus pendant la pandémie. Alors que la situation a changé depuis lors, avec la réouverture partielle de l'économie, les différentes phases du confinement ont eu un impact durable sur les moyens de subsistance⁶.

Cette étude vise à combler les lacunes en matière de données, de recherche et de connaissances sur les réalités économiques quotidiennes complexes et les stratégies de mobilité des réfugiés et des migrants résidant en Tunisie. Elle vise à : 1) cartographier les itinéraires migratoires et évaluer les moteurs de la migration mixte vers la Tunisie; 2) examiner la situation économique des réfugiés et des migrants dans le pays; et 3) mettre en évidence leur rôle dans le développement économique tunisien au sens large. Les résultats de la recherche fourniront des preuves pour des propositions visant à renforcer le cadre juridique pour les réfugiés et les migrants en Tunisie.



Crédit Photo : © Morgane Wirtz / Hans Lucas

Un réfugié appelle sa fille qui est restée dans son pays d'origine. Port de Zarzis, Tunisie, le 26 janvier 2020.

6 Centre sur la migration mixte (MMC) (2020). [4Mi Snapshot: L'impact de la COVID-19 sur les réfugiés et les migrants en Tunisie - un accent sur l'emploi et les moyens de subsistance.](#)



Crédit Photo : © Morgane Wirtz / Hans Lucas

Un migrant sur son vélo après une journée de travail, avec des vêtements tachés de peinture. Zarzis, Tunisie, le 28 mai 2020.

2. Méthodologie

Pour examiner les stratégies de mobilité, les réalités économiques et la participation au marché du travail des réfugiés et des migrants en Tunisie, le MMC a utilisé une approche mixte, triangulant des sources de données primaires quantitatives et qualitatives. Des données quantitatives ont été recueillies dans le cadre du projet phare de MMC, 4Mi. MMC a recueilli des données qualitatives par le biais d'entretiens approfondis avec des informateurs clés et des réfugiés et migrants dans des endroits sélectionnés.

Qu'est-ce-que le 4Mi ?

Créé en 2014, 4Mi est un réseau unique d'énumérateurs situés le long des routes de migration fréquemment utilisées et dans les principaux centres migratoires. Il offre un système régulier, standardisé, quantitatif et mondialisé de collecte de données primaires sur les migrations mixtes. 4Mi utilise une enquête à questions principalement fermées pour inviter les répondants à s'exprimer anonymement sur une large sélection de questions. Il en résulte des données détaillées sur les profils individuels, les moteurs migratoires, les moyens et conditions de déplacement, l'économie des passeurs, les aspirations et les choix de destination. Les données 4Mi permettent au MMC et à ses partenaires d'éclairer les politiques migratoires, les débats et les réponses en matière de protection des personnes en situation de mobilité grâce à la production d'analyses quantitatives de qualité fondées sur des preuves.

2.1 Données quantitatives

Le MMC a lancé la version/l'itération actuelle de son enquête 4Mi en février 2021, recueillant des données quantitatives primaires sur la dynamique migratoire mixte, y compris les profils individuels, les moteurs de migration mixtes, les intentions et les aspirations, les conditions et les moyens de voyage, les interactions avec les passeurs et les abus de protection.⁷ L'enquête comprend des questions visant à mieux comprendre les impacts à long terme de la crise de la COVID-19 et les besoins d'assistance liés à la pandémie actuelle. Pour cette étude, réalisée avec la Fondation Heinrich Böll (HBF), un module supplémentaire a été ajouté pour mieux comprendre les réalités économiques complexes des réfugiés et des migrants en Tunisie, y compris des questions sur leurs stratégies de subsistance et leurs comportements d'envoi de fonds.

Les répondants ont été interrogés dans toute la Tunisie. Le plus grand nombre a été interrogé dans le Grand Tunis (49%), tandis que d'autres ont été interrogés à Médenine (23%), Sfax (18%) et Sousse (6%). Les réfugiés et les migrants interrogés représentaient plus de 30 nationalités d'Afrique et du Moyen-Orient, notamment des Soudanais (15%), des Ivoiriens (12%), des Érythréens (8%), des Camerounais (8 %) et des Syriens (6 %). Moins d'un tiers des personnes interrogées étaient des femmes (31%) et le reste des hommes (69%). Leurs âges varient de 18 à 51 ans, avec un âge moyen de 27 ans. Moins de 14% ont déclaré avoir voyagé avec des enfants dont ils ont la charge.

Cette étude s'appuie également sur un deuxième ensemble de données : l'enquête 4Mi COVID-19 du MMC. Celle-ci a été menée d'avril 2020 à février 2021 pour servir de point de référence pour les impacts de la COVID-19 sur les personnes en situation de mobilité en Tunisie. Le lieu de l'entrevue et la ventilation démographique de ce deuxième dataset concordent avec le sous-échantillon plus petit décrit ci-dessus. Le tableau 1 donne un aperçu des sources de données de la présente étude. Compte tenu de la nature non aléatoire de l'échantillonnage ainsi que de la taille modérée des échantillons, les résultats quantitatifs de l'étude doivent être traités avec prudence.

2.2 Données qualitatives

La collecte de données qualitatives a eu lieu en mars et avril 2021 dans le Grand Tunis, Sfax et Médenine. Le MMC a mené des entretiens qualitatifs approfondis avec 10 experts et informateurs clés (IC), y compris des autorités locales, une agence des Nations Unies, des organisations non-gouvernementales (ONG), des membres de la société civile et un expert du marché

⁷ Le MMC utilise une interprétation large des termes « passeur » et « trafic », qui englobe diverses activités payées ou autrement indemnisées par les réfugiés et les migrants qui facilitent la migration irrégulière. Il s'agit notamment de franchir irrégulièrement les frontières internationales et les points de contrôle intérieurs, ainsi que de fournir des documents, le transport et l'hébergement. Cette approche reflète la perception qu'ont les réfugiés et les migrants du trafic illicite et de la facilitation des mouvements irréguliers. L'interprétation du MMC est délibérément plus large que celle contenue dans le Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants. Toutefois, cela ne signifie pas que le MMC considère toutes les activités qu'il inclut dans sa compréhension générale du trafic comme des infractions criminelles. Le MMC préfère utiliser le terme « trafic d'êtres humains » au lieu de « trafic de migrants », car le trafic implique à la fois des réfugiés et des migrants.

du travail. Le MMC a également interrogé 18 réfugiés et migrants africains sur leur situation économique et leur accès au marché du travail en Tunisie. Pour ce deuxième groupe d'entretiens qualitatifs, MMC a formé des énumérateurs 4Mi à Sfax et Médenine pour mener des entretiens qualitatifs approfondis avec leurs pairs, en travaillant avec des critères de sélection pour maintenir un équilibre entre le sexe et le pays d'origine.

Tableau 1 : Sources de données primaires présentes dans les conclusions

Outil	Période de collecte des données	# d'entrevues
Enquête 4Mi COVID-19	Avril 2020 – février 2021	4,325
MMC-HBF module quantitatif (dans le cadre de l'enquête MMC 4Mi sur les migrants 2021)	Février – avril 2021	312
Entretiens qualitatifs avec des réfugiés et des migrants	Mars – Avril 2021	18
Entretiens qualitatifs avec les IC	Mars – Avril 2021	10

2.3 Analyse

Le MMC a généré des statistiques descriptives en utilisant les données quantitatives 4Mi pour comprendre les expériences des réfugiés et des migrants qui ont trouvé du travail en Tunisie, ainsi que les moteurs de la décision de migrer, leur situation économique et leur rôle dans le développement économique tunisien au sens large. Les données ont été ventilées par pays d'origine, sexe et statut juridique afin d'examiner provisoirement si et comment ces facteurs jouent un rôle dans ces thèmes.

Le MMC a analysé thématiquement les données qualitatives des informateurs clés, réfugiés et migrants en utilisant une approche inductive (découlant des données elles-mêmes), dans le cadre des grands thèmes des objectifs. Comme pour les données quantitatives, l'équipe de recherche analyse, dans la mesure du possible, divers thèmes découlant des données à travers différents âges, sexes et statuts juridiques. Le MMC a triangulé les résultats en utilisant des données 4Mi quantitatives et des données qualitatives de la littérature secondaire.

2.4 Validité et limitations

Certains réfugiés et migrants sont trop gênés pour discuter de leurs expériences avec les énumérateurs, ce qui pourrait avoir une incidence sur la validité interne. Le MMC a atténué les problèmes de désirabilité sociale en travaillant avec des énumérateurs (énumérateurs 4Mi) intégrés dans les réseaux locaux de réfugiés et migrants.

Les énumérateurs ont reçu une formation sur la façon de mener le sondage 4Mi ainsi que sur les questions particulières liées à cette recherche, tandis que le MMC a formé deux énumérateurs (un à Médenine et un à Sfax) à mener des entretiens qualitatifs approfondies. L'équipe du MMC a réalisé des entretiens avec des informateurs clés, ainsi qu'avec des réfugiés et des migrants dans le Grand Tunis.

Cette étude n'utilise pas d'échantillonnage randomisé. Comme c'est toujours le cas avec les données MMC, les résultats de l'enquête 4Mi et des entretiens qualitatifs ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble de la population réfugiée et migrante. Compte tenu de la nature partiellement cachée des réfugiés et des migrants en situation irrégulière, il est probable que l'équipe de recherche n'ait pas été en mesure d'atteindre les communautés les plus vulnérables pour identifier leurs besoins et leurs risques en matière de protection.



Crédit Photo : © MMC / Samuel Abraham Micheal

Un travailleur d'origine malienne, nettoyant un chantier. Zarzis, Tunisie, octobre 2021.

3. Cadre de la politique migratoire pour le travail

Cette section donne un aperçu de la législation ayant un impact sur la participation des réfugiés et des migrants à l'économie tunisienne. Elle décrit les cadres juridiques internationaux adoptés par le pays ainsi que les politiques nationales actuelles.

3.1 Cadres juridiques internationaux

La Tunisie a ratifié de multiples accords internationaux qui ont un impact sur l'accès des réfugiés et des migrants au marché du travail tunisien. Il s'agit notamment de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui garantit le droit au travail, à des conditions de travail et à des rémunérations équitables, et à la syndicalisation ; et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966).

La Tunisie est signataire (par succession après être devenue indépendante) de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et a adhéré à son Protocole de 1967, qui garantit la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile et leur accès au marché du travail national. Si la succession est de facto synonyme d'adhésion, elle n'a pas encore été pleinement formalisée par une loi nationale sur l'asile, dont un projet est resté dans l'impasse depuis 2012. Les informateurs clés ont affirmé qu'il y a un manque de volonté politique et de soutien social pour adopter une telle législation. Il y a sans doute deux raisons principales à la résistance parmi les décideurs tunisiens : premièrement, on craint que la loi ne favorise un processus d'externalisation européenne des procédures d'asile en Afrique du Nord, la Tunisie devenant plus vulnérable à la pression croissante de l'Union européenne sur la gestion des migrations. Deuxièmement, la législation sur l'asile n'est pas une priorité élevée pour l'opinion publique tunisienne⁸. L'absence d'une telle législation a un impact sur le droit des migrants à la protection internationale et à l'asile en Tunisie. Grâce à un accord avec les autorités tunisiennes, depuis 2011, le HCR a la responsabilité d'examiner une demande d'asile et de délivrer des documents de réfugiés et de demandeurs d'asile. Cependant, la résidence est nécessaire pour accéder au marché du travail, et l'obtention d'une carte d'identité de réfugié ne mène pas nécessairement à la résidence. Il n'est pas explicitement interdit aux réfugiés et aux demandeurs d'asile de travailler en Tunisie, mais il n'existe pas de dispositions juridiques spécifiques garantissant le respect des droits et des conditions de travail des réfugiés⁹. Les cas les plus vulnérables parmi les réfugiés enregistrés en Tunisie sont identifiés comme éligibles à un loyer temporaire et à une aide financière du HCR.

La Tunisie est également signataire de la convention de 2003 contre la criminalité transnationale organisée (ci-après la « convention de Palerme »), qui criminalise la traite des personnes. En 2016, conformément à cette Convention, la Tunisie a adopté une loi nationale contre la traite des personnes¹⁰, qui protège les réfugiés et les migrants ainsi que les ressortissants contre la traite des êtres humains ou d'autres activités de travail forcé et d'exploitation.

La Tunisie n'est pas signataire de plusieurs conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), dont la convention de 1949 sur la migration pour l'emploi, qui prévoit des recommandations visant à fournir aux travailleurs migrants un accès à l'information concernant les droits à l'émigration et à l'immigration, une protection médicale suffisante et un traitement comparable à celui des nationaux en termes de conditions de travail, d'accès aux syndicats et à la protection sociale. La Tunisie n'a pas non plus ratifié la convention de 1975 sur les travailleurs migrants, qui recommande de lutter contre l'émigration irrégulière et le travail illégal, d'accorder des droits fondamentaux à tous les travailleurs migrants, y compris ceux en situation irrégulière, d'accorder des chances égales en matière de travail et de professionnalisme aux travailleurs migrants et de faciliter le regroupement familial des travailleurs migrants. Enfin, la Tunisie n'a pas ratifié la Convention de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui accorde aux travailleurs migrants et à leur famille le droit à l'égalité de traitement et aux mêmes conditions de travail que les nationaux.

3.2 Politiques Nationales

Le Code du travail tunisien adopte le principe de la « préférence nationale » concernant le marché du travail, ce qui a un impact sur la participation économique des réfugiés et des migrants en Tunisie. Cela permet aux Tunisiens d'être prioritaires par rapport aux étrangers ayant des qualifications égales, restreignant ainsi l'accès à l'emploi pour les étrangers, en particulier pour ceux qui ont reçu moins d'éducation et n'ont pas de compétences spécifiques. Les travailleurs migrants ne peuvent

8 Conseil allemand des relations étrangères (2021). [Marcher sur une corde raide en Tunisie: les aspirations et les limites de la réforme de la politique migratoire.](#)

9 Ceci est apparemment contredit par la loi n° 68-7. La Tunisie a ratifié une convention internationale qui adopte une vision plus large des droits des réfugiés, mais en l'absence de législation nationale sur l'asile, la législation du travail actuelle suggère que tous les étrangers sont interdits de travailler à moins d'y être autorisés par le secrétaire d'État.

10 [Loi organique n° 61-2016.](#)

accéder à un travail régulier que s'ils répondent à une demande spécifique, dans des conditions spécifiques et pendant une période définie¹¹. Selon des informateurs clés, la préférence pour l'emploi des nationaux devrait rester en place tant que les taux de chômage resteront élevés, en particulier chez les jeunes Tunisiens. Des rapports ont signalé que les syndicats tunisiens ont joué un rôle dans le maintien de ce récit, présentant les travailleurs étrangers comme une menace pour le statut et les conditions des employés tunisiens¹².

La version la plus récente (2017) de la Stratégie nationale de migration préconise d'inclure la migration dans les politiques de développement de la Tunisie, tout en promouvant une « migration organisée et respectueuse, respectant les droits des migrants ». La stratégie vise à encourager une vision ouverte et positive de la migration et à valoriser les liens entre migration et développement. La rhétorique politique actuelle, cependant, suggère un manque de priorisation des questions migratoires dans le développement national¹³.

Deux textes juridiques réglementent l'accès au marché du travail tunisien des réfugiés et des migrants. Tout d'abord, la loi n° 68-7 (1968) stipule que « tout étranger est interdit d'exercer une profession ou d'avoir une activité rémunérée en Tunisie s'il n'est pas autorisé par le secrétaire d'État compétent », en particulier le Département de la formation professionnelle et de l'emploi au sein du ministère de la Jeunesse. Deuxièmement, le Code tunisien du travail (Articles 258 à 269) souligne que pour qu'un étranger exerce une activité professionnelle déterminée en Tunisie, il doit être muni d'un contrat de travail avec une mention spéciale. Le ministère examine les contrats de travail et délivre des visas de travail, qui permettent aux étrangers de demander des permis de séjour. Ce processus applique le principe de la « préférence nationale ». Dans la pratique, il est difficile d'établir qu'aucun Tunisien n'est disponible pour être engagé pour des postes peu qualifiés. Les étrangers ne peuvent obtenir l'autorisation de travailler que s'ils séjournent régulièrement dans le pays avec une *carte de séjour*¹⁴. Si un travailleur migrant ne demande pas de permis de séjour, ou si la demande est refusée, il est soumis à une amende de 20 dinars tunisiens (TND) par semaine de séjour irrégulier, qui peut s'accumuler jusqu'à ce qu'elle atteigne un plafond de 3,000 TND¹⁵. Les migrants endettés ne peuvent pas quitter la Tunisie par les voies de départ régulières à moins qu'ils ne demandent au HCR le statut de réfugié ou au programme de retour volontaire de l'OIM. Les dettes des candidats retenus sont annulées conformément aux accords avec les autorités tunisiennes. Pour ceux qui ne réussissent pas, ils se retrouvent face à un choix soit de séjour irrégulier, d'endettement croissant, de risque d'expulsion ou de départ irrégulier.

Les étudiants étrangers reçoivent un permis de séjour étudiant valable pour la première période d'études dans une université ou un établissement professionnel tunisien. Le Code du travail tunisien stipule que les étudiants titulaires de ce permis ne sont pas autorisés à travailler ou à exercer des activités rémunérées. Les étudiants étrangers sont censés quitter la Tunisie après avoir terminé leurs études, sans voie d'intégration sur le marché du travail et d'application de leurs compétences. Plusieurs informateurs clés ont noté la rigidité du cadre juridique tunisien et que les retards de l'administration à fournir les documents peuvent donc laisser les étudiants internationaux dans des situations irrégulières. Les universités prennent parfois un mois ou plus pour fournir un certificat d'inscription, dont les étudiants ont besoin pour demander un permis de séjour étudiant. L'administration ne tient pas compte de ce retard en termes de visas d'entrée. Alors que les Ivoiriens et certaines autres nationalités (voir note de bas de page 21) peuvent rester dans le pays jusqu'à trois mois avec un visa d'entrée, ce n'est pas le cas pour les pays sans accord bilatéral avec la Tunisie. Les étudiants Camerounais, par exemple, tombent en situation irrégulière après deux semaines en Tunisie sans permis de séjour.

La dernière constitution tunisienne (2014) garantit que tout individu, quelle que soit sa nationalité, a « le droit de vivre, dans la dignité et dans le respect de la vie privée » sur le sol tunisien. En 2018, la Tunisie a adopté une loi visant à éliminer toute forme de discrimination raciale. Néanmoins, il n'est pas clair dans quelle mesure les réfugiés et les migrants jouissent de ces droits. Ils demeurent exposés à d'autres formes de discrimination, par exemple fondées sur l'orientation sexuelle, car l'homosexualité reste pénalisée par la loi en Tunisie, mettant tous les membres de la communauté LGBTQI+, y compris les Tunisiens, en danger dans le pays.

11 Nasraoui, M. (2017). [Les travailleurs migrants subsahariens en Tunisie face aux restrictions législatives sur l'emploi des étrangers](#). *Revue européenne des migrations internationales* 33 (4), 159-178.

12 Geissner, V. (2019). [Tunisie, des migrants subsahariens toujours exclus du rêve démocratique](#). *Migrants & Société* 177 (3), 3-18.

13 *Terre d'Asile Tunisie* (2020). L'accès au travail des migrants en Tunisie. Du cadre juridique à la pratique.

14 Il existe une disposition exceptionnelle dans la législation tunisienne pour les travailleurs marocains, algériens et libyens, qui n'ont pas besoin d'une carte de séjour pour travailler en Tunisie.

15 Respectivement environ 7,16 USD et 1 074 USD au 16 septembre 2021.



Crédit Photo : © Morgane Wirtz / Hans Lucas
Migrants ayant récemment fui la Libye, dans leur appartement de location. Zarzis, Tunisie, le 22 mai 2020.

4. Dynamique migratoire vers la Tunisie

Ce chapitre analyse les principales tendances pour les réfugiés et les migrants en Tunisie au cours des deux dernières décennies, en explorant les profils des populations réfugiées et migrantes, les principales routes migratoires et les moteurs vers la Tunisie.

4.1 Principaux événements et tendances : 2000 à 2021

Bien que longtemps connue comme un pays d'origine, tel qu'illustré par les nombreux accords bilatéraux de migration de main-d'œuvre avec des pays européens¹⁶, le rôle de la Tunisie en tant que pays de transit et de destination est moins reconnu par les chercheurs et les acteurs politiques. Cette section retrace certains des événements clés des deux dernières décennies qui ont façonné les schémas migratoires vers la Tunisie que nous voyons aujourd'hui.

En 2003, la Banque africaine de développement a déménagé d'Abidjan à Tunis au plus fort de la guerre civile en Côte d'Ivoire. Alors que la banque est retournée à Abidjan en 2014, certaines fonctions centrales sont restées à Tunis, obligeant le personnel à y rester. De nombreux travailleurs de support (y compris des chauffeurs, des nettoyeurs, des jardiniers et des coursiers) auraient préféré rester à Tunis plutôt que de retourner à Abidjan en raison des conditions de vie meilleures et plus sûres¹⁷.

En effet, une Ivoirienne interviewée à Tunis a expliqué son expérience dans le cadre de ce mouvement de travailleurs (voir encadré)¹⁸. Bien que cet événement n'ait pas eu d'impact significatif sur le volume des mouvements vers le pays, il a néanmoins façonné le profil des personnes qui s'installent en Tunisie. Combiné à une politique d'entrée sans visa pour les Ivoiriens, il a contribué à établir un important corridor de mouvement entre la Côte d'Ivoire et la Tunisie. On estime que les Ivoiriens font partie des plus grands groupes de réfugiés et de migrants dans le pays, et ils représentent le premier pays d'origine parmi les réfugiés et les demandeurs d'asile enregistrés par le HCR¹⁹. Les données quantitatives et qualitatives collectées par le MMC montrent que la population ivoirienne en Tunisie est hétérogène en termes de profils (y compris les victimes de persécutions politiques et sociales, ceux qui s'identifient comme faisant partie de la communauté LGBTQI+ et les survivants de la traite des personnes), alors que les Ivoiriens déclarent également venir en Tunisie pour des raisons économiques, entre autres facteurs de migration.

Depuis les années 90, pour renforcer son rayonnement politique envers le reste de l'Afrique, la Tunisie a adapté son système de visas pour permettre aux ressortissants de 22 pays africains²⁰, selon les chiffres actuels, de résider légalement en Tunisie pendant une période allant jusqu'à 90 jours après leur arrivée.²¹ Cela a facilité le déplacement des ressortissants de ces pays vers la Tunisie pour poursuivre des études ou travailler. Des informateurs clés ont rapporté que les universités privées de Tunis, Sfax et Sousse mènent des campagnes de marketing actives et offrent des bourses afin de recruter des étudiants étrangers dans leurs pays d'origine, car les frais de scolarité de ces étudiants sont plus élevés que ceux des Tunisiens. Cela s'aligne sur les recherches précédentes du MMC qui ont révélé que certains étudiants interrogés étaient déjà en contact avec des recruteurs ou des intermédiaires universitaires alors qu'ils se trouvaient dans leurs pays d'origine. Les étudiants interrogés ont noté que la Tunisie est une destination attrayante pour les études car elle offre une éducation de haute qualité en français et aussi parfois en anglais, un climat méditerranéen favorable et un accès sans visa. Bien qu'aucune statistique officielle ne soit disponible sur les domaines d'études des étudiants internationaux, les résultats de la recherche du MMC révèlent que les étudiants interrogés étaient souvent inscrits à des cours de commerce et de tourisme.

« Je suis arrivé pour la première fois en Tunisie en 2004. À Abidjan, j'ai travaillé pour des gens qui étaient à la Banque africaine de développement. Quand la guerre a éclaté, je suis venu avec eux à Tunis. Je suis restée ici pendant 10 ans, mais j'ai rencontré quelqu'un, un homme formidable Français, et en 2014, il m'a proposé d'aller à Abidjan ensemble, où je suis tombée enceinte. En janvier 2016, le père de mon fils a dit qu'il devait rentrer chez lui pendant un mois. Il devait rentrer [à Abidjan] en février mais il ne l'a jamais fait. Je me suis dit que je pouvais revenir [par moi-même] à Tunis, parce que je connaissais bien. C'est mieux qu'Abidjan pour le travail et la sécurité. »

Ivoirienne de 44 ans à Tunis

16 Par exemple avec [la Belgique](#) (1969), [les Pays-Bas](#) (1971), le [Portugal](#) (1974), et plus récemment avec l'Italie (2017). Un accord formel de coopération en matière de migration avec l'Union européenne a été signé en 1976 et est entré en vigueur en 1976. Voir, par exemple: Limam, M. (2020). [Sur un pont aux ânes. La coopération entre l'UE et la Tunisie en matière migratoire](#). Rosa Luxemburg Stiftung.

17 Nasraoui, M. (2017). Ibid.

18 Cette entrevue a été menée par MMC à des fins de recherche différentes en mai 2021. La personne interrogée a consenti à ce que la citation ci-dessus soit incluse dans cette étude.

19 [HCR](#) (2021, 30 avril).

20 Les personnes originaires des pays d'origine suivants ont le droit de résider en Tunisie avec un visa touristique valable 90 jours : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Namibie, Niger, Sénégal et Seychelles.

21 Knoll, A. & Teevan, C. (2020). [Protéger les migrants et les réfugiés en Afrique du Nord. Défis et opportunités de réforme](#). Centre européen de gestion des politiques de développement.

Depuis 2011, le conflit prolongé en Libye a stimulé le mouvement des Libyens et des ressortissants de pays tiers en Libye vers la Tunisie, un pays relativement sûr dans la région. Il s'agit notamment des migrants qui se sont déplacés en Libye pour trouver du travail ainsi que des réfugiés d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient²². Entre mars et octobre 2011, environ 770,000 migrants ont traversé les frontières libyennes vers les pays voisins, dont environ la moitié en Tunisie²³. À son apogée entre 2013 et 2015, on estimait qu'il y avait entre 250,000 et un million de Libyens (sans compter les ressortissants de pays tiers en provenance de Libye) en Tunisie²⁴. Depuis 2018, le nombre de Libyens en Tunisie (y compris ceux qui résident temporairement dans le pays ou qui font des allers-retours) a diminué à moins de 100,000²⁵. En fonction du résultat des élections de décembre 2021 en Libye, la Tunisie pourrait soit maintenir son rôle de pays relativement sûr, ou pourrait perdre de son importance en tant qu'alternative à la Libye.

4.2 Démographie des populations réfugiées et migrantes en Tunisie

Parallèlement à une plus grande reconnaissance de la position de la Tunisie en tant que pays d'origine, de transit et de destination pour les réfugiés et les migrants,²⁶ les informateurs clés ont suggéré que les populations de réfugiés et de migrants augmentent et se sont diversifiées. Alors que les statistiques sur la taille et les profils de ces populations en Tunisie demeurent manquantes au moment de la rédaction du présent rapport, les prestataires de services, les ONG et les organisations de la société civile (OSC) disposent de leurs propres bases de données. Le MMC a constaté dans une étude²⁷ antérieure que deux tendances principales se sont poursuivies au cours des deux dernières années : une augmentation du nombre de réfugiés et de migrants résidant dans le pays, en particulier dans les grandes villes, et une diversification en termes de statut, de pays d'origine, de sexe et de raisons de mouvement. Les organisations ont signalé une augmentation récente du nombre de survivants de la traite des personnes résidant en Tunisie, y compris les personnes forcées à la servitude domestique et les réseaux internationaux de trafic sexuel, et en particulier les Ivoiriens²⁸.

Les statistiques du HCR sur les 8,465 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés en Tunisie (au 30 Juin 2021) reflètent également une diversification en termes de région d'origine. Les principales nationalités de ce groupe sont la Côte d'Ivoire (42%), la Syrie (25%), la Guinée (6%), le Cameroun (5%) et le Soudan (4%). La majorité réside dans le Grand Tunis, Sfax et Médenine²⁹.

Tunis, Sfax et Sousse restent les destinations les plus populaires, ont rapporté des informateurs clés, car ce sont des centres d'emploi et d'opportunités éducatives, ainsi que de services et d'assistance. Un informateur clé de Terre d'Asile Tunisie a déclaré : « Si [les réfugiés et les migrants] traversent de l'Algérie vers les gouvernorats de Kef ou de Jendouba, ils [la police] les amène à Tunis. Si c'est plus au sud, ils vont soit à Médenine, soit à Sfax. De la Libye, c'est généralement à Médenine ». Un informateur clé de Médenine a rapporté que ces décisions sont prises au niveau national : « Je ne comprends pas quelle est la stratégie nationale derrière la concentration des migrants à Médenine, car nous ne sommes jamais informés ou tenus au courant. » Bien que le répondant reconnait que la proximité de Médenine avec la frontière libyenne en faisait un lieu d'accueil évident pour les réfugiés et les migrants arrivant de Libye, la ville n'a pas la capacité d'accueillir des réfugiés et des migrants à long terme, de les intégrer dans la société et de leur offrir des moyens de subsistance. Il n'est pas clair si la répartition inégale des réfugiés et des migrants pourrait être considérée comme une stratégie coordonnée ou si la proximité géographique des frontières et la concentration des services et des activités économiques sont des facteurs explicatifs plus forts.

4.3 Principaux itinéraires et moteurs de la migration vers la Tunisie

Les réfugiés et les migrants arrivent par différents itinéraires en Tunisie, s'arrêtant dans une multitude d'endroits le long des itinéraires. Les données 4Mi du MMC révèlent que moins de la moitié (40%; n = 1,740) des réfugiés et des migrants voyageant le long de la route de la Méditerranée centrale et étudiés d'avril 2020 à février 2021 sont arrivés de pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, tandis que 27% arrivent de pays d'Afrique de l'Est ainsi que du Soudan (n = 1,140)³⁰. Les villes clés de transit le long de la route de l'Afrique de l'Ouest comprennent Bamako (Mali), Niamey et Agadez (Niger), avant d'entrer en Algérie ou en Libye, tandis que celles le long de la route de l'Afrique de l'Est et du Soudan comprennent Kassala et

22 MMC (2020). [Étude de cas sur l'immigration mixte urbaine à Tunis](#).

23 Boubakri, H. (2015). [Migration et asile en Tunisie depuis 2011 : vers de nouvelles figures migratoires ?](#) Revue Européenne des Migrations Internationales 31 (3/4).

24 Leaders (2014). [Les Libyens de Tunisie : Combien sont-ils ? Comment vivent-ils ?](#)

25 Alcaraz, E. (2018). [Les migrants libyens en Tunisie : un enjeu majeur des dynamiques migratoires dans l'espace maghrébin](#). Revue Internationale des Études de Développement 236 (4), 9-31.

26 Camilli, A. & Paynter, E. (2020, 22 janvier). [Tunisie : le centre migratoire négligé de l'Afrique du Nord](#). Le Nouvel Humanitaire.

27 MMC (2020). [Étude de cas sur l'immigration mixte urbaine à Tunis](#).

28 OHCHR (2020, March). [Contribution de la société civile à l'examen du sixième \(VI\) rapport de la Tunisie pour l'application du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques](#).

29 HCR (2021, 30 Juin). [Registration Fact Sheet](#).

30 Cela inclut les répondants arrivant du Moyen-Orient qui ont effectué une partie de leur voyage par voie terrestre. Ce sont principalement des Syriens qui prennent l'avion pour le Soudan ou l'Égypte, puis qui se dirigent vers la Tunisie par voie terrestre via le Soudan.

Khartoum (Soudan), avant d'entrer en Libye, puis d'arriver en Tunisie. Les 33% des répondants restants (n = 1,435) ont pris l'avion directement pour Tunis, transitant souvent par Casablanca lorsqu'aucun vol direct n'était disponible. La plupart des personnes interrogées arrivant par avion étaient des Africains de l'Ouest, probablement en raison de la politique d'entrée sans visa de la Tunisie. Des recherches antérieures du MMC ont montré que le pourcentage de répondants interrogés qui sont arrivés en Tunisie par avion était plus élevé dans le Grand Tunis que dans d'autres lieux³¹.

Les informateurs clés ont noté une augmentation du nombre de réfugiés et de migrants arrivant en Tunisie par voie terrestre en provenance d'Algérie depuis l'épidémie de COVID-19, citant les pertes de revenus et le manque d'accès aux établissements de santé en Algérie comme principaux moteurs du mouvement vers la Tunisie. Alors que les conflits et les préoccupations sécuritaires en Libye étaient souvent considérés comme les principaux moteurs des mouvements vers la Tunisie, les pertes de revenus pendant la crise de la COVID-19 auraient contribué à une diversification des nationalités arrivant en Tunisie. Un militant de la société civile à Sfax a noté : « Depuis la pandémie, nous avons vu des groupes de personnes du Gabon, du Bangladesh et du Sierra Leone entrer dans le pays. Ce sont des nationalités que nous n'aurions pas vues auparavant en Tunisie. »

« Je suis arrivée en Tunisie après être passée par l'Algérie. Après avoir passé la frontière, les autorités tunisiennes nous ont arrêtés et nous ont conduits, moi, mon enfant et beaucoup d'autres migrants, dans un camp [un refuge] à Médenine. »

Une Malienne de 31 ans à Sfax

Certains réfugiés et migrants sont arrivés après avoir été interceptés ou secourus en mer. Depuis mi-2020, les voyages en mer sur la route de la Méditerranée centrale ont recommencé à augmenter après une diminution au cours des premiers mois de la pandémie de COVID-19. Au cours du troisième trimestre de 2020, le MMC a constaté que l'Italie avait reçu plus de trois fois plus d'arrivées qu'au cours de la même période en 2019. Cette tendance s'est maintenue en 2021, le deuxième trimestre de 2021 ayant connu trois fois plus d'arrivées que la même période en 2020. Les périodes suivantes ont également montré des chiffres en augmentation. En outre, dans le même temps, il y a eu une augmentation des rapports de naufrages et de réfugiés et migrants amenés sur la côte par les garde-côtes tunisiens³².

« Je suis arrivée ici à Sfax le 17 janvier 2020. Après avoir été emprisonnés et torturés [en Libye], nous avons payé pour être libérés et traverser la Méditerranée à bord d'un bateau pneumatique. Malheureusement, le bateau a chaviré en mer et plusieurs personnes à bord sont mortes, dont deux de mes frères. La marine tunisienne est venue nous aider et nous a emmenés à Sidi Mansour [Sfax]. Les autorités maritimes nous ont enregistré et nous y avons passé quelques jours. »

Une Soudanaise de 23 ans à Sfax

Il a été demandé aux répondants à l'enquête de détailler pourquoi ils ont décidé de quitter leur pays d'origine. Des raisons économiques ont été invoquées par plus de la moitié des répondants (54 %; n = 1,560, voir la figure 1), et un manque de droits et de libertés par près de la moitié (45 %; n = 1,313). Parmi les autres facteurs signalés, mentionnons l'accès limité aux services (25 %; n = 724), les raisons personnelles et familiales (25 %; n = 720) et la violence (non familiale) (25 %; n = 719). 61 % des répondants ont noté une multiplicité de facteurs motivant leur mouvement (n = 1,761)³³, reflétant la complexité de la prise de décision en matière d'émigration. La diversité des profils, des moteurs, des intentions et des aspirations parmi les répondants à l'enquête a également été exprimée dans de multiples entretiens qualitatifs avec des réfugiés et des migrants (voir encadré)³⁴.

« J'ai perdu mon père et mon frère pendant le conflit dans mon pays d'origine et j'ai émigré au Cameroun avec ma mère. Après notre retour au pays, la situation s'est aggravée et j'ai décidé de partir. Une connaissance était à Tunis et m'a informé que la Tunisie était une destination viable pour les étudiants et pour construire une vie. J'ai perdu ma mère après deux semaines à Tunis, alors j'ai dû quitter l'école et commencer à travailler pour subvenir à mes besoins. »

Homme d'Afrique centrale à Tunis

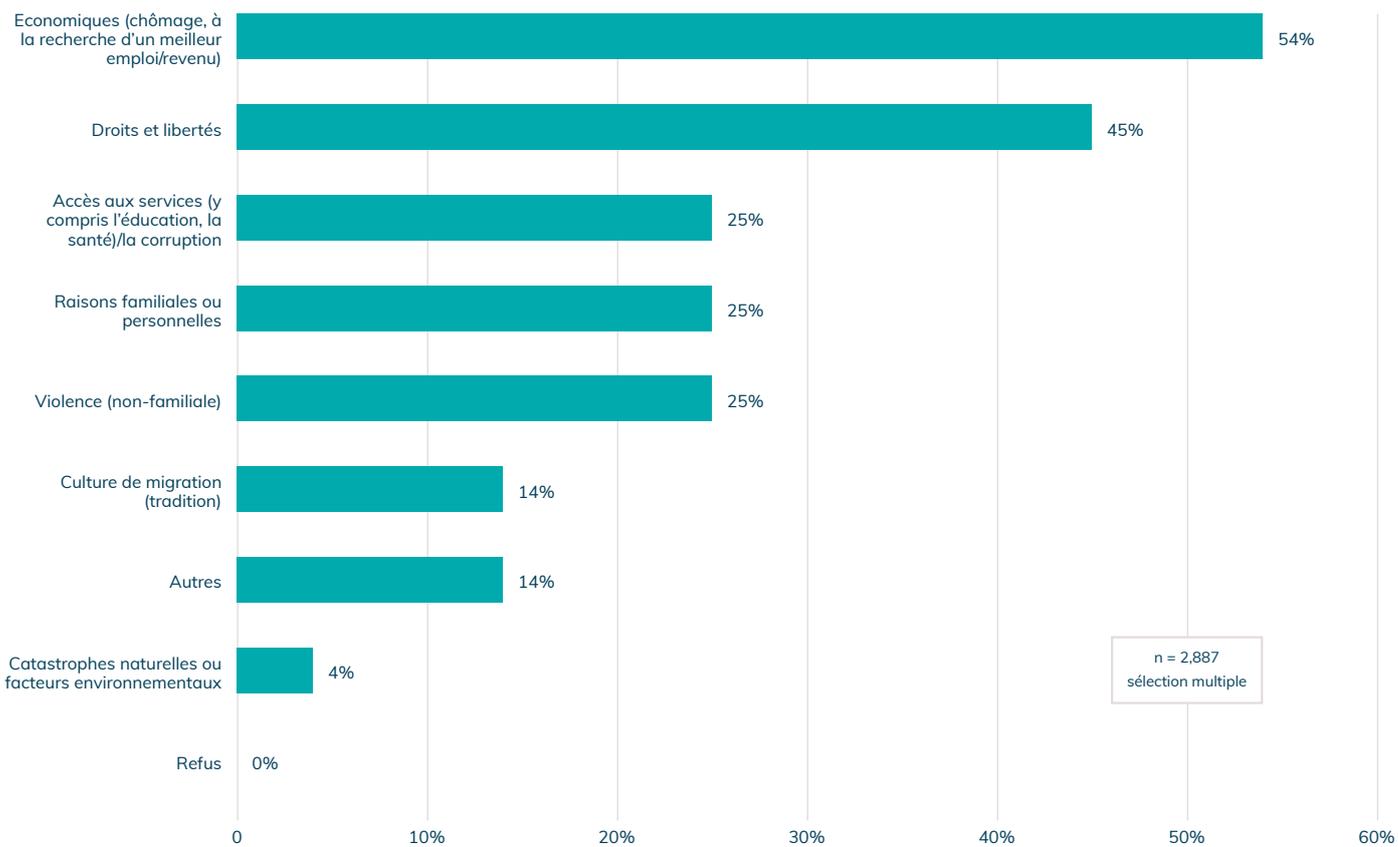
31 Dans [l'étude de cas MMC Tunis](#), publiée en novembre 2020, les données 4Mi recueillies entre janvier et mars 2020 dans le Grand Tunis ont révélé que près de la moitié des personnes interrogées sont entrées en Tunisie par avion, par rapport à d'autres villes tunisiennes où plus de la moitié des personnes interrogées sont arrivées par voie terrestre.

32 Dans ses [Mises à jour trimestrielles mixtes sur les migrations \(QMMU\)](#), MMC rend compte des départs, des arrivées, des interceptions et des opérations de sauvetage en Méditerranée, tels que rapportés par le HCR, les autorités et les médias locaux et internationaux.

33 Cette question n'a été posée que dans la phase 2 de l'enquête 4Mi Covid-19 de MMC, qui comptait un échantillon plus petit de 2 887 répondants.

34 De la République centrafricaine (RCA), âge non divulgué.

Figure 1 : Pour quelles raisons êtes-vous parti ?





Crédit Photo : © Morgane Wirtz / Hans Lucas
« Joli(e) même avec un masque » dit ce graffiti dans le sud tunisien. Médenine, Tunisie, le 26 mai 2020.

5. Situation économique des réfugiés et des migrants en Tunisie

Cette section analyse la situation économique des réfugiés et des migrants en Tunisie, en examinant en particulier la disponibilité de l'emploi, les conditions de travail et les risques, la viabilité des moyens de subsistance par rapport au coût de la vie et l'accès aux services financiers pour gérer les revenus et envoyer des fonds. Il consacre une analyse finale aux impacts multiplicateurs de risques de la COVID-19 sur ces thèmes sur la base des résultats des données 4Mi.

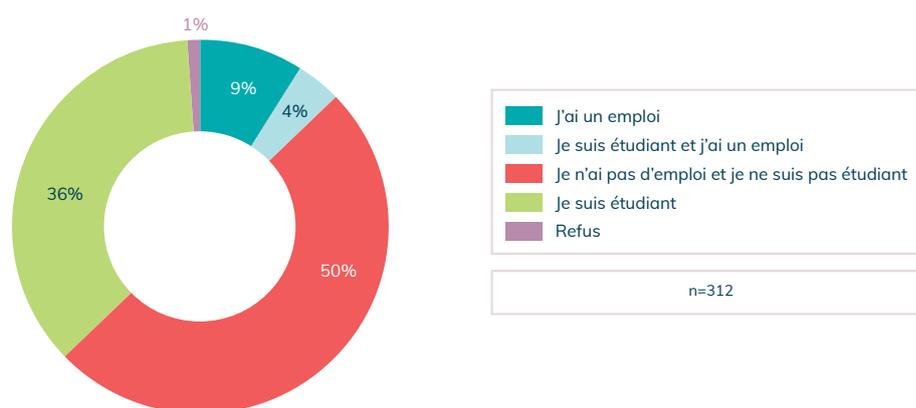
En raison de la pandémie de COVID-19, l'économie tunisienne s'est contractée de près de 9 % en 2020. Ce ralentissement s'est poursuivi au cours des premiers mois de 2021 en raison de l'impact de la pandémie sur les industries et les services vitaux, en particulier le tourisme. Le chômage officiel s'élevait à 15% en février 2020³⁵, alors qu'il était passé à près de 18 % au premier trimestre 2021³⁶. Les dommages causés par la COVID-19 ont exacerbé les faiblesses structurelles de l'économie tunisienne qui ont entravé la croissance durable au cours de la dernière décennie, comme l'ont souligné des études précédentes³⁷.

En 2020, l'Institut national de la statistique (INS) estimait qu'environ 46 % de la main-d'œuvre tunisienne était employée dans le secteur informel. Cela indique que près de la moitié des travailleurs employés n'avaient pas accès aux services sociaux liés aux contrats de travail formels³⁸. Dans les chiffres précédents, il a été constaté que plus d'un tiers (39 %) des activités économiques ne sont pas déclarées aux autorités fiscales et réglementaires³⁹. L'emploi informel serait particulièrement élevé dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (jusqu'à 86 %), du bâtiment et des travaux publics (69 %) et des petites entreprises (65 %) ⁴⁰. En raison du manque d'accès aux permis de séjour et de travail, une grande majorité de réfugiés et de migrants trouvent des opportunités de travail dans le secteur informel, sans contrat ni accès à la sécurité sociale. Alors que cette étude se concentre sur les populations réfugiées et migrantes, les employés tunisiens travaillant de manière informelle rencontrent les mêmes difficultés d'accès à la sécurité sociale et à l'aide sociale.

5.1 Recherche d'opportunités : accès et disponibilité de l'emploi

Les données quantitatives révèlent une certaine disparité dans l'accès des réfugiés et des migrants interrogés au travail. Parmi les réfugiés et les migrants interrogés entre février et avril 2021, la moitié n'avaient pas d'emploi et n'étaient pas étudiants (49 %). Un tiers des répondants ont indiqué qu'ils travaillaient (36 %) et 4 % étaient étudiants et travaillaient en même temps.

Figure 2 : Quelle est votre occupation actuelle en Tunisie ?



35 Bouazza, R. (2020, février). [La faible croissance économique de la Tunisie ne parvient pas à créer des opportunités d'emploi](#). L'hebdomadaire arabe.

36 Reuters (2021, 15 mai). [L'économie tunisienne s'est contractée de 3% au premier trimestre 2021](#).

37 OECD (2018). [Tunisia: New structural reforms needed to revive growth and job creation](#).

38 Kapitalis (2020). [En Tunisie, le secteur informel emploie 46,4% du total des occupés](#).

39 Initiative tunisienne pour le travail inclusif (2013). [Vers l'inclusion économique. Transition des travailleurs informels tunisiens vers l'économie formelle](#).

40 El Ouardani, H. (2020). [COVID-19. Défis et opportunités](#). Le cas de la Tunisie. Centre pour l'intégration méditerranéenne.

Parmi les 125 répondants qui travaillaient sous une forme ou une autre, la plupart avaient un emploi à temps partiel (60 %) plutôt qu'à temps plein (40 %). Les informateurs clés réfugiés et migrants ont également déclaré qu'ils étaient beaucoup plus susceptibles de trouver des emplois quotidiens ou des « projets courts ».

« Oui, je travaille deux ou trois jours par semaine, mais je n'ai jamais eu d'emploi stable. En ce moment, je travaille comme jardinier un jour à Montfleury et un autre jour à l'Aouina. J'ai déjà travaillé dans une ferme à Borj Youssef, où je m'occupais de moutons, et je travaillais également dans une salle d'événements où je faisais de l'entretien. Enfin, j'ai aussi travaillé dans une usine où l'on importait des matières agricoles. Alors oui, je trouve parfois du travail mais c'est toujours avec un accord verbal et jamais avec un contrat. C'est le cas de tous mes frères subsahariens. »

Un Ivoirien de 32 ans à Tunis

En général, les répondants ont déclaré trouver du travail relativement rapidement. 64 % (n = 80) de ceux qui ont déclaré travailler avaient trouvé un emploi moins de deux mois après leur arrivée en Tunisie, 10 % supplémentaires ayant trouvé du travail entre deux à trois mois après leur arrivée (n = 12) et 26 % ayant trouvé du travail plus de trois mois après leur arrivée (n = 32). Un Ivoirien de Sfax a noté : « Il n'y a pas de délai dans l'obtention d'un emploi; avec un peu de chance, vous pouvez en trouver un dans la même journée, mais parfois vous pouvez passer un mois sans trouver de travail. »

Les réfugiés et migrants trouvent du travail par diverses voies, notamment la plate-forme de réseaux sociaux Africa Market (37 %; n = 46), les réseaux co-nationaux (26 %; n = 32) et les passeurs (11 %; n = 13). Une étude antérieure du MMC a révélé qu'Africa Market était une plaque tournante centrale pour trouver des emplois, tandis que les répondants ont indiqué que certains réfugiés et migrants servaient d'intermédiaires ou de courtiers entre les employeurs et les travailleurs, facturant des frais pour identifier les bons candidats à un emploi. De cette façon, les informations partagées sur le groupe sont une source précieuse de revenus⁴¹.

Ceux qui ont déclaré avoir trouvé du travail par l'intermédiaire de passeurs (n = 13) étaient tous situés dans le Grand Tunis et tous originaires de pays francophones d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique centrale, y compris le Cameroun et la Côte d'Ivoire. Certains migrants ont noté qu'ils avaient obtenu leur premier emploi grâce à des contacts établis, parfois avant de quitter leur pays d'origine. C'était particulièrement le cas pour ceux qui se rendaient directement en Tunisie en avion depuis leur pays d'origine. Ceux qui comptaient sur les passeurs et leurs intermédiaires dans leur pays d'origine ont déclaré que ces possibilités d'emploi n'étaient pas gratuites, laissant les réfugiés et les migrants endettés pendant leur période initiale dans le pays, car les intermédiaires prennent des mois de leur salaire ou les obligent à participer à d'autres activités pour rembourser leurs dettes. Une Ivoirienne de 33 ans à Tunis a noté qu'en contrepartie de l'opportunité offerte de venir en Tunisie pour le travail elle devait apporter avec elle des marchandises qui avaient déjà été vendues à des clients en Tunisie.

L'accès ou la réussite sur le marché du travail semble varier selon le lieu en Tunisie, le pays d'origine et le sexe. Les données ont révélé des taux de chômage particulièrement élevés parmi les répondants à Sfax (80 %; 45/56) et Médenine (66 %; 48/73). Dans le Grand Tunis, 36 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles étaient actuellement au chômage (54/152). Les répondants de Médenine ont noté qu'ils devaient souvent se rendre dans la ville voisine de Zarzis pour chercher des opportunités.

« Ce n'est pas facile de trouver un emploi ici. Plus de 90% des migrants ici vont à Zarzis tous les jours à la recherche d'un emploi dans la ville. Vous allez sur les chantiers de construction ou vous vous asseyez simplement dans le café avec des vêtements de travail et espérez que quelqu'un vous approche et vous demande si vous voulez travailler. Vous rentrerez probablement chez vous les mains vides. »

Un Érythréen de 39 ans à Médenine

Les données suggèrent une différence dans l'accès à l'emploi entre les répondants des pays d'origine francophones⁴² et non francophones. Alors que 59 % des répondants francophones (93/157) avaient un emploi au moment de leur entrevue, ce n'était le cas que pour 21 % des répondants non francophones (32/155). Un plus grand nombre de répondants non francophones n'avaient pas d'emploi et n'étaient pas étudiants : 77 % (119/155) contre 23 % (36/157). Les Africains de l'Est, en particulier, ont déclaré rencontrer des difficultés à trouver des opportunités d'emploi en Tunisie, ce qui les rend plus susceptibles d'envisager de retourner en Libye ou de poursuivre leur voyage.

41 MMC (2020). [Urban Mixed Migration Tunis Case Study](#).

42 Les pays subsahariens francophones comprennent : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), les Comores, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo (RDC), le Congo-Brazzaville, Djibouti, le Gabon, la Guinée, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad et le Togo.

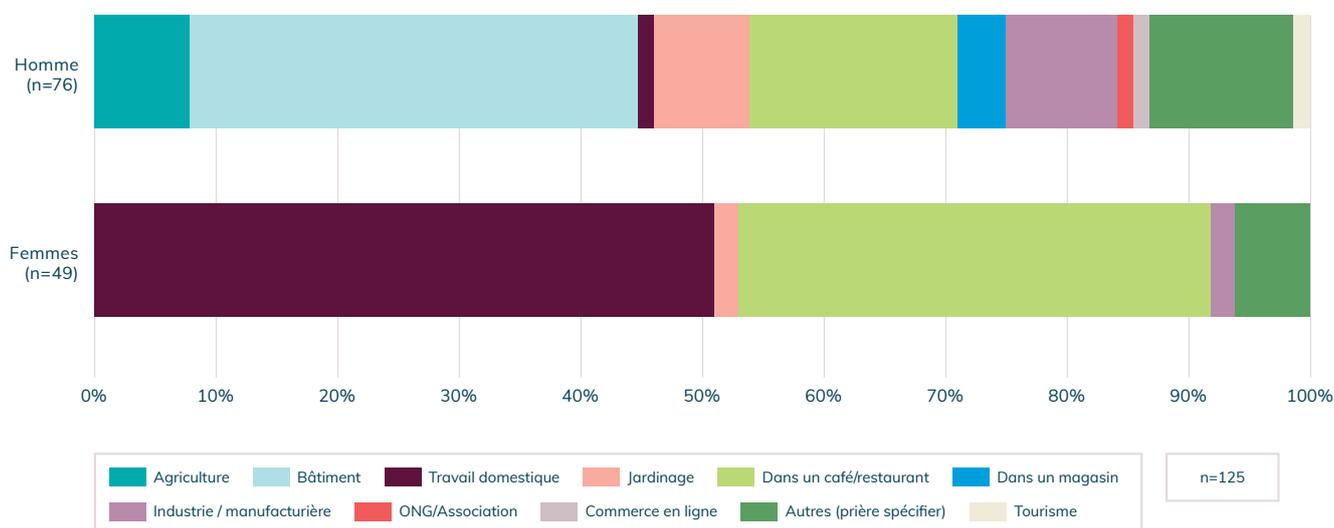
« Il est extrêmement difficile de trouver un emploi ici. Nous étions 267 Érythréens de Libye réunis au refuge de Médenine. Seuls deux d'entre nous ont trouvé un emploi régulier. La plupart des autres sont donc retournés en Libye et ont essayé de prendre des bateaux pour l'Europe à partir de là. C'est super triste et frustrant d'être pendant deux ans et demi en Tunisie sans emploi ni possibilités d'éducation, ce qui est particulièrement le cas pour les Africains de l'Est ici. En tant que réfugiés ou demandeurs d'asile dans ce pays, nous avons besoin d'un minimum d'expertise et de capacités pour pouvoir vivre. »

Un Érythréen de 26 ans à Tunis

Dû aux similitudes culturelles et linguistiques, deux informateurs clés ont noté que les Soudanais étaient probablement les moins susceptibles de rencontrer des obstacles lorsqu'ils cherchaient un emploi. En général, ceux qui maîtrisaient bien l'arabe parlé étaient susceptibles de rencontrer des opportunités d'emploi plus durables. Cependant, sur les 48 répondants soudanais interrogés en mars et avril 2021, 37 ont noté qu'ils ne travaillaient pas et n'étaient pas étudiants. Cette contradiction apparente entre les données qualitatives et les données de l'enquête 4Mi peut être due à la petite taille de l'échantillon ou peut suggérer que les Soudanais sont perçus par les autres réfugiés et migrants comme étant plus avantagés qu'ils ne le sont en réalité. D'autres recherches devraient explorer cette distinction et son impact. L'importance de la capacité de parler arabe a également été soulignée par un Éthiopien de 21 ans à Médenine : « J'ai commencé mon travail un mois après mon arrivée. Je suis allé dans un magasin d'alcool pour acheter des boissons et j'ai demandé au propriétaire s'il cherchait des employés. Puis il m'a posé quelques questions pour comprendre si je parlais bien arabe, et il m'a donné la chance de prouver que je pouvais faire du bon travail. Maintenant [un an plus tard], je travaille toujours avec lui. »

La moitié des femmes interrogées occupaient un emploi (n = 49), contre 36 % des hommes interrogés (n = 76). Le niveau de travail variait considérablement entre les sexes, les femmes s'engageant souvent dans des travaux domestiques (nettoyage) ou dans l'industrie des services (principalement dans les restaurants et les cafés) et les hommes travaillant plus souvent dans le bâtiment, l'agriculture, l'industrie et l'industrie manufacturière. Plus souvent employées, les femmes ont signalé beaucoup moins de variété dans l'emploi que les hommes, avec plus de 50% des femmes employées interrogées s'engageant dans des travaux domestiques, principalement le nettoyage des maisons et des bureaux et fournissant sporadiquement des services de garde d'enfants. Les informateurs clés ont noté que dans le sud de la Tunisie, et en particulier à Médenine et à Zarzis, il est difficile pour les femmes de trouver du travail, car la plupart des opportunités se trouvent dans le secteur du bâtiment. Alors que les femmes auraient auparavant pu trouver du travail dans les services et en particulier dans le tourisme, la crise de la COVID-19 a fortement limité l'emploi dans ce secteur, selon deux informateurs clés de Médenine. Les données 4Mi révèlent que 14 femmes sur 16 interrogées à Médenine ont déclaré ne pas avoir d'emploi ni être étudiantes.

Figure 3 : Dans quel secteur est votre emploi principal actuel ?



Les réfugiés et les migrants perçoivent certains secteurs comme étant faciles d'accès pour le travail irrégulier, car ils étaient considérés comme « impopulaires » parmi les Tunisiens. Un homme centrafricain à Tunis a noté : «Le travail irrégulier est assez facile à trouver, notamment sur les chantiers de construction et dans certains centres d'appels où l'on vous emmène sans contrat, où les Tunisiens ne travaillent pas et ne veulent pas travailler. Mais il est difficile de trouver de meilleurs emplois parce que la situation économique est mauvaise. Il n'y a pas de véritable avenir ici. » Dans le même temps, il notait qu'avoir des amis tunisiens dans de bonnes professions pouvait ouvrir des portes : « J'ai trouvé mon emploi grâce au Rotary, qui a servi d'intermédiaire avec l'entreprise, et où j'ai un ami tunisien. Nous étions ensemble à l'école et c'est comme ça que je connaissais le Rotary⁴³. »

Les informateurs clés réfugiés et migrants ont exprimé que l'absence de législation spécifique signifiait que, bien que les réfugiés aient théoriquement accès au marché du travail tunisien, cela n'est pas possible en réalité car les employeurs exigent tous un passeport pour un poste. Un Érythréen de 26 ans à Tunis a expliqué à quel point il est difficile pour lui d'accéder à un emploi : « Je ne travaille pas actuellement. Ce n'est pas par choix. Je continue à chercher du travail, mais je n'en trouve pas. L'accès à l'emploi est difficile ici. On m'a demandé à plusieurs reprises de fournir un passeport pour être accepté. »

En l'absence d'une législation nationale sur l'asile garantissant leur droit d'accès au marché du travail, et souvent sans accès à des documents tels qu'un passeport, certains réfugiés et les demandeurs d'asile sont empêchés d'obtenir un emploi formel. La Tunisian Association for Management and Social Stability (TAMSS), partenaire du HCR, agit en tant qu'intermédiaire entre les employeurs et les réfugiés et demandeurs d'asile, offrant des possibilités de travail légal avec des contrats légaux et des conditions égales à celles des employés tunisiens dans plusieurs secteurs d'emploi, y compris la fabrication, l'industrie lourde et les services, tout en essayant de faire correspondre les compétences avec les postes disponibles.

5.2 Conditions de travail et risques

Les données 4Mi MMC recueillies en mars et avril 2021 montrent que presque tous les répondants qui travaillaient avaient des contrats de travail verbaux (88 %; n = 110) alors que seulement sept avaient un contrat écrit. Bien que cela puisse répondre aux demandes du secteur informel et contribuer à la flexibilité du marché du travail en Tunisie, cela met de nombreux réfugiés et migrants dans des situations d'emploi précaires.

Les quelques informateurs clés réfugiés et migrants qui avaient trouvé un emploi avec un contrat écrit ne savaient pas si leur contrat était juridiquement contraignant et autorisé par les autorités, d'autant plus qu'ils n'étaient pas en possession d'une carte de séjour comme le prévoit la législation tunisienne. Cela pourrait rendre leur emploi irrégulier et entraver leur accès à l'assurance et aux services sociaux. Un Centrafricain travaillant dans un centre d'appels à Tunis avec un contrat écrit a expliqué : « Sur le contrat, seul mon salaire fixe et le nombre d'heures sont indiqués. Il existe une caisse sociale pour laquelle nous devrions recevoir des documents, mais nous ne les avons pas encore reçus. Je ne sais pas exactement comment cela fonctionne en détail et quels avantages nous aurons. »

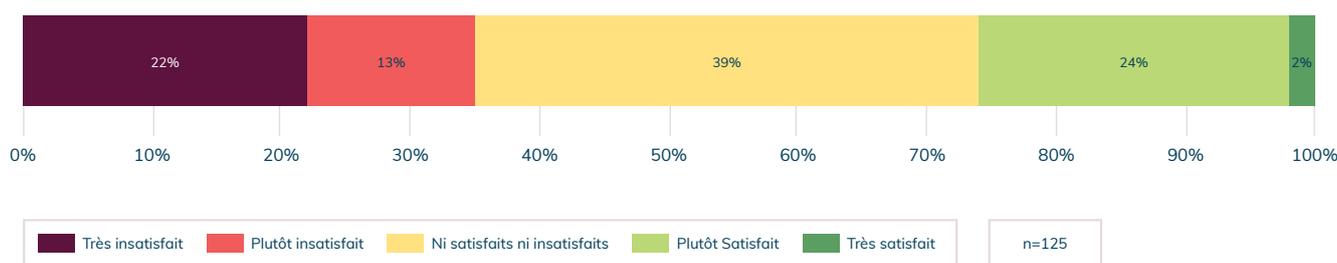
TAMSS agit en tant qu'intermédiaire entre les réfugiés et les employeurs pour garantir des contrats, des salaires et des conditions de travail appropriés et conformes aux normes nationales. Un accord similaire peut être conclu pour les demandeurs d'asile de certaines nationalités, indiqués par les autorités tunisiennes⁴⁴. Sans assistance, les réfugiés et les demandeurs d'asile ne sont pas suffisamment protégés par la loi tunisienne et seront probablement confrontés à des conditions de travail informelles et à des risques en tant que migrants en situation irrégulière.

35 % des répondants qui travaillaient ont déclaré être insatisfaits de leurs conditions de travail actuelles, tandis que 39 % n'étaient ni satisfaits ni insatisfaits. Un peu plus d'un quart des répondants étaient satisfaits ou très satisfaits de leurs conditions de travail actuelles. La désagrégation de ces données par sexe, lieu, pays d'origine et secteur d'emploi n'a pas permis de comprendre pourquoi les répondants étaient satisfaits ou insatisfaits. Cependant, sur les 57 répondants qui étaient des réfugiés ou des demandeurs d'asile au moment de l'enquête, 25 ont déclaré être très insatisfaits ou quelque peu insatisfaits, tandis que 18 ont déclaré n'être ni satisfaits ni insatisfaits. Comparativement, sur les 36 répondants qui ont déclaré que leur permis n'était plus valide ou avait expiré, 24 ont déclaré n'être ni satisfaits ni insatisfaits et 9 ont déclaré être très ou plutôt insatisfaits. Bien que le sous-échantillon soit limité, cela peut suggérer que le statut migratoire a une incidence sur la façon dont les répondants perçoivent leurs conditions de travail, ce qui suggère que les attentes pourraient influencer le niveau de satisfaction, conformément à l'analyse de la politique migratoire décrite à la section 3.

43 [Le Rotary International](#) est une organisation internationale de services dont le but est de rassembler des chefs d'entreprise et des dirigeants professionnels afin de stimuler la bonne volonté et la paix et de fournir des services humanitaires.

44 Selon TAMSS, les demandeurs d'asile d'Irak, Palestine, Syrie et Yémen n'ont pas à attendre d'obtenir le statut d'asile pour avoir un accès légal au marché du travail tunisien.

Figure 4 : Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de vos conditions de travail actuelles ?



Des informateurs clés ont fait état d'une exploitation généralisée des réfugiés et des migrants travaillant sans contrat. Plusieurs ont fait valoir que les employeurs profitent des moyens de subsistance précaires des réfugiés et des migrants et de l'absence de cadres juridiques. Au-delà de l'absence de régimes d'emploi formels et de droits contractuels, les principaux risques signalés sur le lieu de travail comprennent la violence verbale (46 %; n = 57), le fait que les employeurs ne paient pas les salaires à temps (38 %; n = 37) et le manque de sécurité d'emploi (26 %; n = 32).

La violence verbale est un risque pour les personnes qui travaillaient dans des emplois informels et formels. Une Comorienne de 25 ans qui étudiait à Tunis a noté : « C'est au cours de ces stages [dans des hôtels] que j'ai vécu des cas exceptionnels de racisme, certains clients refusant d'être assistés/servis par des Noirs. J'ai compris que c'était vraiment une question de mentalité fermée, et il semble impossible qu'un jour les Noirs s'intègrent facilement et calmement dans d'autres communautés. » En termes de communication au travail, alors que certains ont déclaré avoir eu de bonnes expériences, d'autres ont noté qu'ils se sentaient exclus des interactions avec les collègues tunisiens. A cet égard, un Centrafricain à Tunis a exprimé : « Dans mon travail actuel, il y a moins de risques car j'ai un contrat écrit. J'ai de bonnes relations avec mes superviseurs, et j'ai l'impression que tous les employés sont entendus et pris en compte dans cette entreprise. Il y a une bonne ambiance. » D'autre part, une Burundaise de 49 ans à Tunis a rapporté : « Mes collègues tunisiens parlent en arabe et ne traduisent pas plus tard. C'est préoccupant et peu professionnel. De plus, ils prennent des décisions et organisent des petites réunions sans m'inclure, car ils pensent qu'il est plus facile de simplement parler en arabe. »

Outre le fait qu'ils n'ont pas reçu leur salaire à temps, une grande majorité des réfugiés et des migrants interrogés ont déclaré avoir vécu des incidents où ils n'ont pas reçu leur salaire ou ont reçu un montant inférieur à celui initialement convenu. Ce risque semble affecter les emplois informels dans tous les secteurs. Les répondants ne voyaient souvent pas d'autre choix que de quitter leur poste sans être payés, se sentant incapables de revendiquer leurs droits et de déposer une plainte auprès de la police compte tenu de l'informalité de leur emploi et de leur statut dans le pays. Des informateurs clés ont confirmé qu'une autre conséquence du fait de ne pas être protégés par la loi est que les travailleurs réfugiés et migrants reçoivent souvent des salaires inférieurs à ceux de leurs pairs tunisiens dans des rôles similaires. Plusieurs réfugiés et migrants ont indiqué qu'ils travaillaient souvent plus longtemps que leurs collègues tunisiens, qu'ils recevaient des pauses plus courtes ou qu'ils se sentaient obligés d'effectuer des tâches supplémentaires.

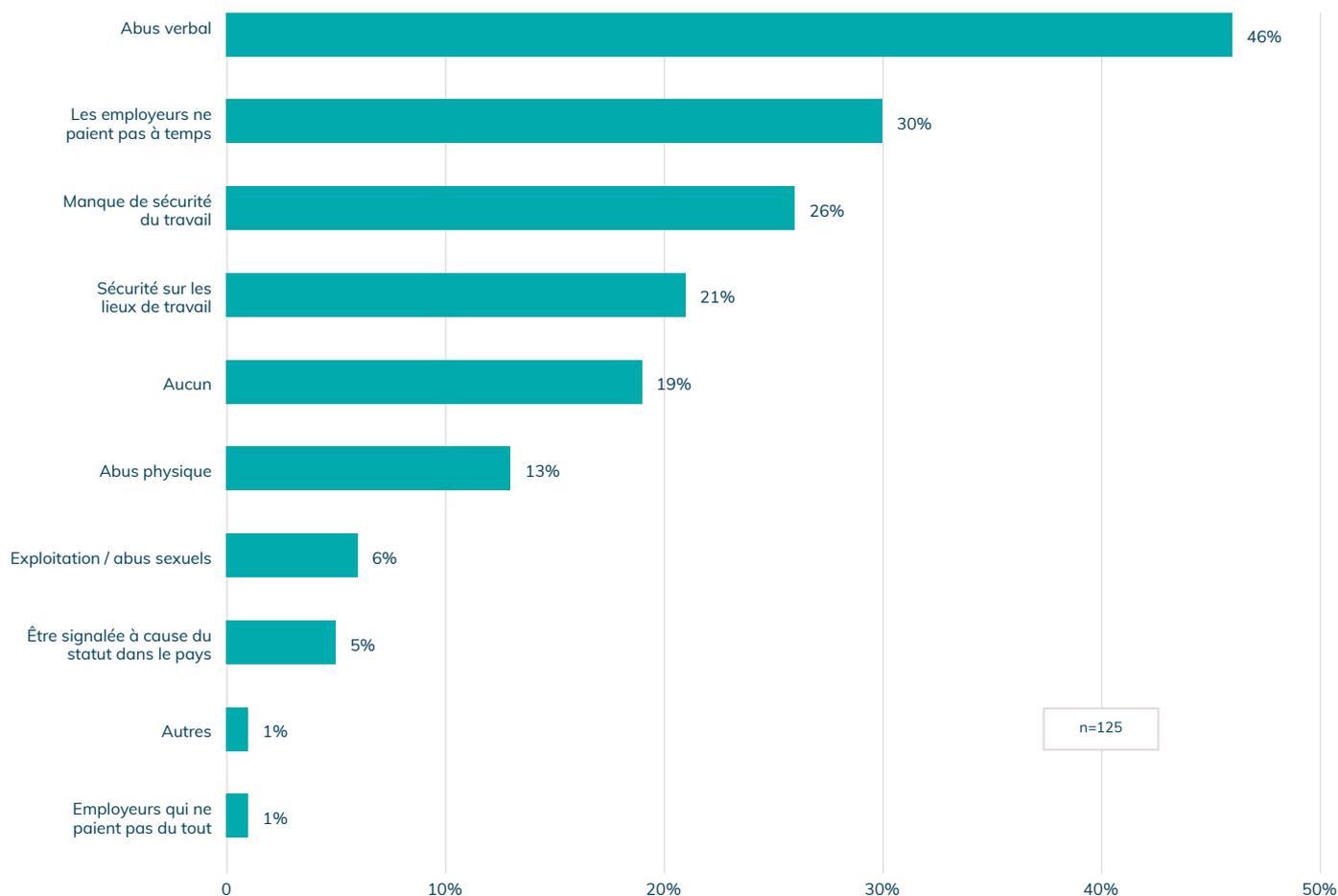
L'insécurité de l'emploi est accrue par les opportunités à court terme qui sont courantes dans le secteur informel, où les réfugiés et les migrants connaissent des périodes de chômage. Le risque de licenciement est élevé pour ceux qui travaillent sans contrat.

« Je ne crains que pour ma sécurité parce qu'il y a eu des moments où un employeur m'a dit qu'il ne me paierait pas parce qu'il n'était pas satisfait de mon travail, bien que j'aie fait ce qu'il a demandé, nous nous sommes battus et comme c'est un homme auquel je ne peux pas m'opposer, alors je suis partie. Si je vis un autre jour, je peux gagner ma vie à nouveau, mais si je suis en mauvais état ou pire, c'est fini. »

Une Nigériane à Médenine

Les informateurs clés ont noté que les situations dangereuses sur le lieu de travail étaient particulièrement préoccupantes pour les réfugiés et les migrants travaillant dans le secteur du bâtiment. Sans accès à la sécurité sociale, en cas d'accident, ils seraient seuls en termes d'accès et de paiement des services médicaux. L'équipement de protection individuelle (EPI) de base pour se prémunir contre la COVID-19 serait souvent indisponible et devrait être fourni par le travailleur. Un Centrafricain à Tunis a rapporté : « Avant ce poste, je travaillais dans le bâtiment, où j'ai eu un accident du travail. Quelque chose m'a frappé la tête et j'ai perdu connaissance pendant 2 heures. L'employeur n'a pris en charge aucune dépense et j'ai dû m'en occuper moi-même. »

Figure 5 : Quels sont les principaux risques encourus dans ce travail ?



5.3 Viabilité des moyens de subsistance et coût de la vie

Les salaires mensuels déclarés par les réfugiés et les migrants interrogés variaient selon le type d'emploi. Ceux qui avaient un emploi à temps partiel avaient des salaires mensuels allant de 100 à 800 TND par mois (35 à 295 USD), tandis que ceux qui avaient un emploi à temps plein gagnaient des salaires de 300 à 1 000 TND par mois (110 à 365 USD). La plupart (62 % ; n = 78) avaient des salaires mensuels compris entre 401 et 600 TND par mois (145 à 220 USD). Les salaires mensuels moyens les plus élevés ont été déclarés par ceux qui travaillaient dans les magasins (550 TND ou 200 USD) ou dans l'industrie et l'industrie manufacturière (525 TND ou 191 USD), tandis que ceux qui travaillaient dans l'agriculture avaient le salaire mensuel moyen le plus bas (283 TND ou 103 USD)⁴⁵. La plupart des répondants gagnaient des salaires supérieurs au salaire minimum national minimum garanti (SMIG) mensuel de 366 TND en Tunisie pour un emploi à temps plein (40 heures par semaine). Cependant, cette constatation devrait être considérée avec prudence, car de nombreux répondants de 4Mi provenaient d'endroits urbains où le coût de la vie était relativement élevé. La plupart s'appuyaient moins sur des contrats de travail que sur des accords verbaux, de sorte que les salaires déclarés ne sont pas toujours payés à temps ou pas du tout, et aucun accès garanti à l'aide sociale ou à d'autres avantages. De plus, seule une minorité était employée à temps plein, tandis que la majorité gagnait une fraction d'un salaire à temps plein.

Les données 4Mi montrent également des variations géographiques des salaires. Parmi les répondants ayant un emploi à temps plein (n = 50), les gains mensuels moyens les plus élevés ont été notés dans le Grand Tunis, en particulier Ben Arous (n = 3, 783 TND ou USD 287) et Ariana (n = 8, 638 TND ou USD 234)⁴⁶. Le salaire mensuel moyen le plus bas a été déclaré à Sousse (n = 11, 477 TND ou 175 USD). Pour le travail domestique, le salaire mensuel moyen serait de 550 TND ou 202 USD à Ben Arous et Ariana et de 475 TND ou 174 USD à Sousse. Les personnes interrogées travaillant dans des cafés ou des restaurants auraient gagné un salaire mensuel moyen de 650 TND ou 238 USD à Sfax et Médenine et de 450 TND ou 165

⁴⁵ Calculé en tenant compte du point médian dans chaque tranche de catégorie de revenu.

⁴⁶ Pour faciliter la lecture et la comparaison, Tunis, Ben Arous, Ariana et Manouba sont souvent présentés ensemble dans cette étude comme le Grand Tunis. Cependant, dans ce cas particulier, les résultats des données 4Mi montrent des différences notables entre les différentes localités de la capitale et sont donc présentés séparément dans la figure 7.

USD à Sousse. Ceux qui travaillaient dans le secteur industriel et manufacturier gagnaient un salaire mensuel moyen de 750 TND ou 275 USD à Ben Arous et Ariana et 550 TND ou 202 USD à Sfax. En raison de la petite taille des échantillons, ces chiffres doivent être lus avec prudence.

Figure 6 : Combien gagnez-vous par mois dans votre emploi ?

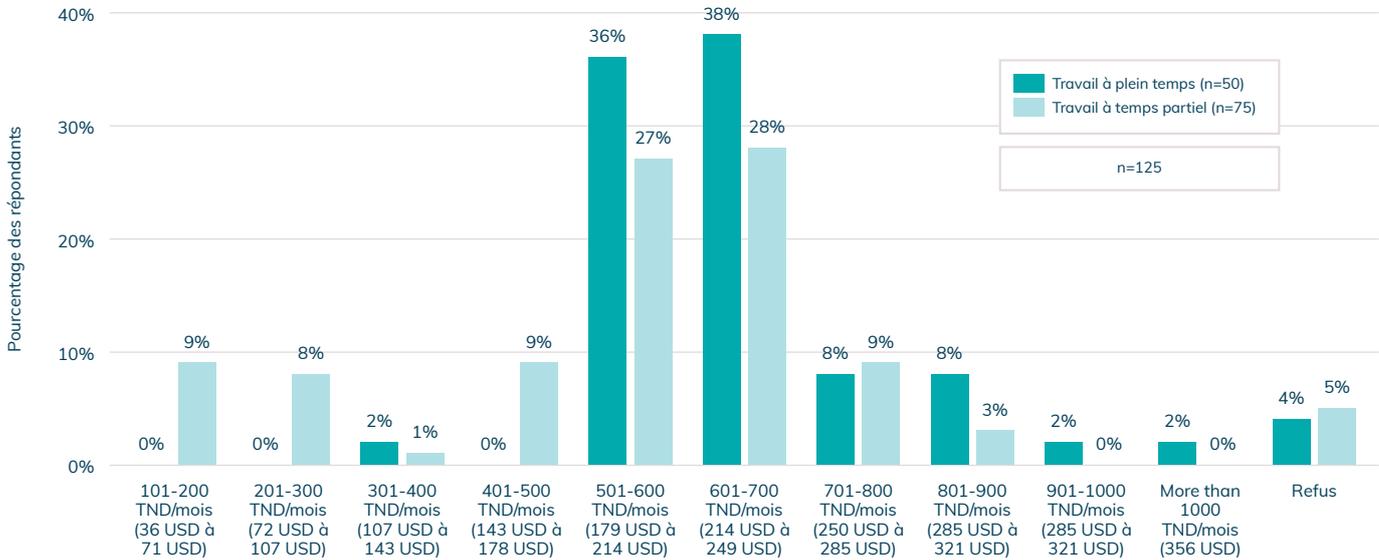


Figure 7 : Salaire mensuel moyen pour un emploi à temps plein par lieu



*Deux répondants ayant un emploi à temps plein ont refusé de déclarer leurs salaires mensuels

Les réfugiés et les migrants exerçant un emploi informel ont noté que leur revenu n'était généralement pas suffisant pour couvrir leurs frais de subsistance mensuels de base. L'un des mécanismes d'adaptation fréquemment mentionnés consistait à partager le logement avec plusieurs personnes afin d'économiser sur le loyer. Des recherches antérieures du MMC ont

révélé que dans le Grand Tunis⁴⁷, certains réfugiés et migrants confrontés à des moyens de subsistance limités ont opté pour des loyers moins chers dans des quartiers considérés comme moins sûrs. Certains réfugiés et migrants ont indiqué qu'ils ont compté ou comptent actuellement sur des dons ou des prêts de membres de leurs communautés de co-nationaux pour payer leurs dépenses.

Les étudiants du Grand Tunis ou de Sfax ont également noté qu'ils ne pouvaient pas subvenir à leurs besoins de base et qu'ils devaient souvent s'engager dans du travail informel car les bourses ou le soutien financier qu'ils recevaient de leurs familles n'étaient souvent pas suffisants. Les frais universitaires sont élevés et l'accès aux universités publiques et à la formation professionnelle est restreint, de sorte que la plupart des étudiants subsahariens sont contraints de s'inscrire dans des universités privées. Des informateurs clés ont rapporté que de nombreux étudiants étrangers et nouveaux diplômés se sont retrouvés dans un cycle sans fin de stages irréguliers, ne correspondant pas aux coûts de la vie. Leurs employeurs ont profité de leur manque d'accès au marché du travail en leur versant peu ou pas d'allocations et ne leur ont pas offert la possibilité d'accéder à des postes rémunérés réguliers.

« Il y a actuellement une forte demande dans le secteur des télécommunications en Tunisie, et beaucoup d'étudiants subsahariens y trouvent des stages. Ceux-ci sont rémunérés mais pas vraiment rémunérés, car ils reçoivent vraiment les allocations les plus basses possibles. Peut-être qu'ils ne sont remboursés que pour les frais de transport, certaines pauses café, et c'est tout. [Les entreprises] veulent recruter de jeunes diplômés mais les contrats de travail restent problématiques. Surtout lorsqu'il s'agit de l'accès aux services sociaux, qui n'est souvent pas bien déterminé. Ici, en Tunisie, la situation est vraiment fluide, tout comme la frontière entre le travail formel et informel. En fin de compte, ces stagiaires ont les mêmes profils que les migrants en situation irrégulière, car ils doivent payer toutes leurs factures pour accéder eux-mêmes aux services sociaux et sont vraiment laissés à eux-mêmes. »

Un informateur clé à Sfax

L'expiration des visas d'étudiant à la fin des études et le potentiel de stages menant à l'exploitation ont rendu certains étudiants subsahariens vulnérables à l'irrégularité tout en essayant d'accéder au marché du travail. Étant donné que les options pour régulariser le statut par le travail sont rares, certains optent pour d'autres voies.

« J'ai perdu mon père et mon frère pendant le conflit dans mon pays, et j'ai émigré au Cameroun avec ma mère. Après notre retour en RCA, la situation s'est encore aggravée et j'ai décidé de partir. Une connaissance était à Tunis et m'a informé que la Tunisie était une destination viable pour les étudiants et pour bâtir sa vie. Je suis demandeur d'asile auprès du HCR, mais la procédure est toujours en cours. Ils m'ont donné une carte de candidat entre-temps, donc c'est mon statut actuel. Je suis d'abord entré légalement en Tunisie en tant qu'étudiant (en commerce international), mais je suis devenu un migrant en situation irrégulière quand j'ai dû commencer à travailler, et maintenant je suis demandeur d'asile. »

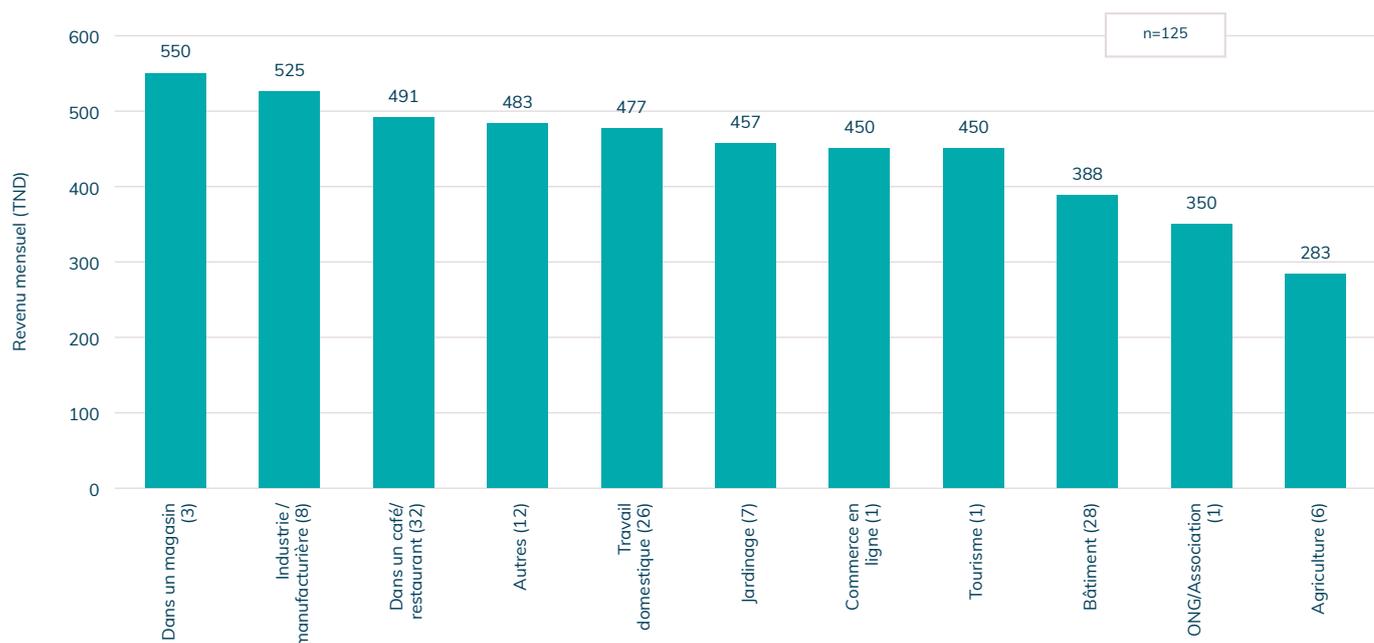
Un homme centrafricain à Tunis

« En tant qu'étudiant, ma situation n'est pas très facile ici. Je suis instructeur dans une salle de sport. Mes revenus sont : mon salaire, bien que je ne travaille que le week-end, et les envois de fonds que je reçois de ma famille. Avec cela, je peux payer mes factures de base. »

Comorien de 25 ans à Sfax

47 MMC (2020). [Étude de cas sur l'immigration mixte urbaine à Tunis.](#)

Figure 8 : Combien gagnez-vous par mois dans votre travail? (Par type d'emploi)



La plupart des réfugiés et des migrants interrogés ayant un emploi plus stable ont noté que leur revenu était suffisant pour répondre à leurs besoins de base, mais qu'ils n'étaient pas en mesure de se permettre des extras ou d'épargner, bien que cela ne soit probablement pas très différent de la population tunisienne. Des informateurs clés ont signalé que le chômage temporaire causé par la crise de la COVID-19 et l'augmentation du coût de la vie en Tunisie ont érodé les moyens de subsistance des réfugiés et des migrants. Beaucoup ont épuisé leurs économies alors qu'ils étaient temporairement au chômage en raison des restrictions et des confinements liés à la COVID-19, et ils se sont tournés vers l'emprunt. De plus, les données 4Mi montrent qu'un certain nombre de migrants (n = 40 ; 13 %) sont arrivés en Tunisie avec des dettes liées à leur voyage, tandis que près d'un tiers (n = 98 ; 31%) ont déclaré accumuler des dettes depuis leur arrivée, principalement en raison de leurs frais de subsistance, liées à des pertes de revenus et à l'insécurité de l'emploi. Les réfugiés et les migrants dans des conditions particulièrement précaires et ayant un accès limité aux mécanismes de soutien ont été contraints de passer d'un système de logement à un autre. Dans certains cas, les propriétaires ont accepté des retards dans le paiement du loyer, et certaines personnes interrogées ont déclaré qu'elles devaient encore de l'argent. Un Guinéen de 26 ans à Médenine a expliqué : « Non, je n' [économise pas d'argent]. Depuis que la Covid a commencé, je suis dans une crise énorme. Nous remboursons encore les dettes comme le loyer, il n'y a aucun moyen d'économiser de l'argent. »

Les conditions de vie difficiles étaient souvent liées à des intentions futures. Plusieurs informateurs clés, en particulier ceux interrogés à Médenine, ont signalé une légère augmentation de la migration inverse vers la Libye, car les moyens de subsistance en Tunisie sont devenus plus rares en raison de la crise de la COVID-19. De nombreux réfugiés et migrants cherchent un emploi ou des moyens de se rendre en Europe. Une augmentation des traversées maritimes a été signalée à Sfax, un point de départ connu pour les voyages vers l'Italie. Un informateur clé représentant une OSC à Sfax a noté : « Les accidents en mer ont vraiment doublé, voire triplé. On peut dire que la situation en Tunisie est si précaire pour eux qu'ils préfèrent risquer leur vie. » Une augmentation des trajets irréguliers en raison de difficultés économiques peut sembler contradictoire car ces voyages peuvent être coûteux, avec des estimations allant de 3,000 à 4,000 TND (1,075 à 1,433 USD) de Sfax. Plusieurs informateurs clés ont expliqué que, si les possibilités de subsistance semblent précaires et désespérées, les réfugiés et les migrants pourraient se tourner vers des mécanismes d'adaptation négatifs, y compris le rationnement ou de sauter des repas, afin d'économiser pour une traversée irrégulière en bateau.

5.4 Gestion des finances : accès aux services et envois de fonds

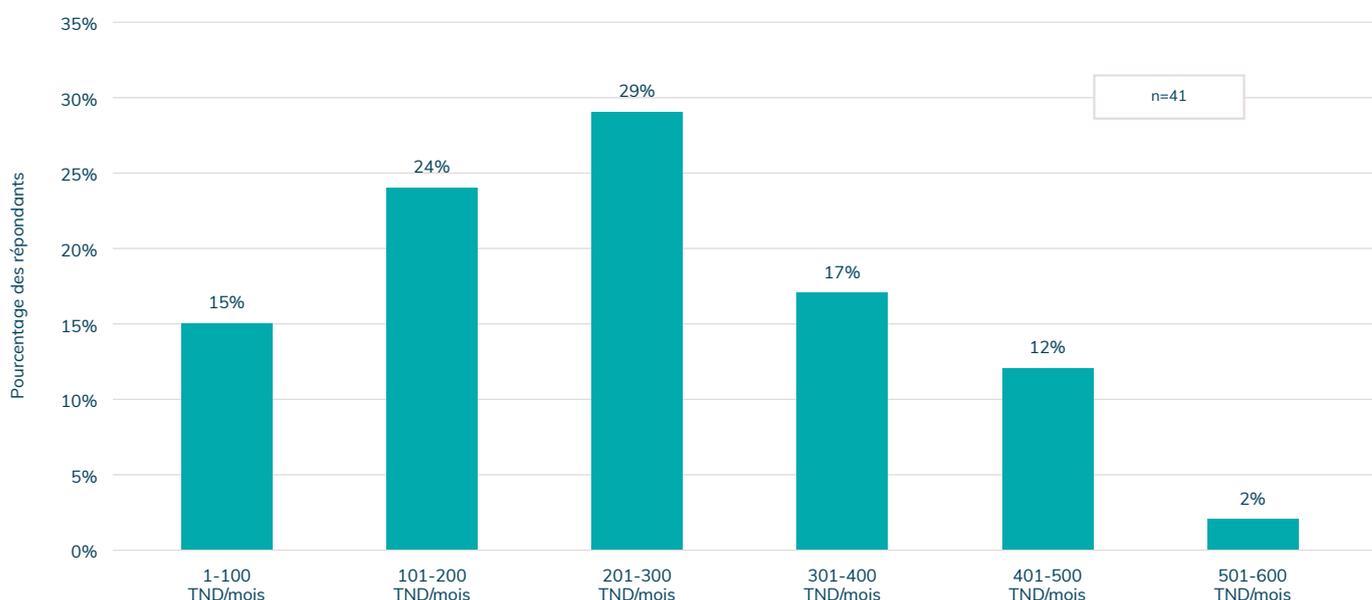
Pour les réfugiés et les migrants en mesure d'économiser une partie de leurs revenus, l'accès aux services bancaires représente un autre défi. La plupart des répondants ont indiqué que les étrangers éprouvaient des difficultés à ouvrir des comptes bancaires en Tunisie, en fonction de leurs propres expériences ou de celles de leurs pairs. Les réfugiés et les migrants ont noté un manque de clarté quant au type de documents requis par les banques. Un informateur clé de TAMSS a confirmé que les banques en général demandaient soit une carte de séjour, soit un contrat de travail autorisé.

Dans certains cas, un passeport a été accepté comme document, comme l'a expliqué un Congolais⁴⁸ de 27 ans à Sfax : « Il ne s'agit pas vraiment d'un compte bancaire mais d'une carte prépayée, ou d'un portefeuille. L'ouverture était très simple, car j'ai reçu toutes les informations nécessaires sur la façon de recharger de l'argent sur la carte. » Cependant, un homme centrafricain à Tunis a noté que, bien qu'une banque ait fourni cette possibilité de stocker de l'argent en toute sécurité, cela ne lui a pas fourni de solution car il restait impossible de recevoir son salaire via ce type de compte, qui ne permettait pas d'envoyer ou de recevoir des transactions.

Plusieurs informateurs clés ont noté que les réfugiés et les migrants qui réussissent à créer leur propre entreprise réussissent souvent tôt ou tard à obtenir un permis de séjour et sont ensuite en mesure d'accéder aux services bancaires en Tunisie. Un Centrafricain de 45 ans à Sfax, propriétaire de sa propre entreprise d'import-export et employant cinq personnes, a déclaré : « J'ai deux comptes bancaires: un à Attijari Bank pour mes transactions courantes et un à BIAT pour mes économies. Il a été très facile de les ouvrir. »

Sur les 312 personnes interrogées, 13% (n = 41), qui avaient toutes actuellement un emploi en Tunisie, ont mentionné l'envoi de fonds vers leur pays d'origine. La plupart de ces répondants ont envoyé 201-300 TND ou 75-100 USD par mois.

Figure 9 : Combien envoyez-vous généralement par mois ?

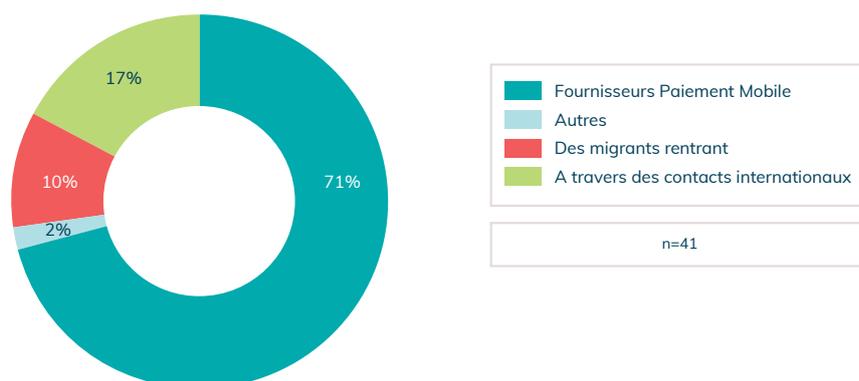


La plupart des réfugiés et des migrants interrogés ont noté que leur niveau de revenus ne leur permettait pas d'effectuer des envois de fonds chez eux, bien que certains le souhaitent. Au lieu de cela, ces personnes interrogées ont déclaré avoir dû dépenser tout leur argent pour des dépenses de base, des factures et des dettes accumulées en raison de périodes de chômage. Ces personnes ont également noté des difficultés à envoyer de l'argent depuis la Tunisie. Cela correspond à une étude antérieure du MMC dans laquelle les réfugiés et les migrants interrogés ont noté que le système bancaire fermé de la Tunisie⁴⁹ et l'absence de carte de séjour les privaient de l'accès aux services de Western Union, et ils étaient souvent obligés d'utiliser d'autres moyens pour envoyer des fonds à leurs familles dans leur pays d'origine, y compris l'envoi d'argent en personne avec une personne voyageant. Il existe un système de crédit dans lequel l'argent peut être transféré via un compte d'argent mobile, ce qui semble être une option privilégiée pour certaines communautés d'Afrique de l'Ouest. 29 des 41 répondants qui ont déclaré envoyer des fonds ont utilisé cette méthode. D'autres méthodes courantes comprenaient l'envoi d'argent avec des pairs de retour, l'utilisation de contacts internationaux qui pouvaient effectuer des transactions ou la réalisation d'échanges d'argent avec des pairs en Tunisie ou entre familles dans les pays d'origine. Une femme burundaise de 49 ans à Tunis avec un contrat de travail autorisé et un salaire en USD a noté : « Oui, je le fais parfois [envoyer des fonds]. J'envoie à mes frères et sœurs au pays pour soutenir leurs petits projets. C'est possible pour moi car mon salaire est en USD. Je transfère l'argent directement de mon compte. »

48 De la République démocratique du Congo (RDC).

49 Ce système ne permet pas les flux d'argent hors de Tunisie (y compris les virements bancaires) sans l'autorisation spéciale de la Banque centrale tunisienne.

Figure 10: Lorsque vous envoyez de l'argent chez vous, quelle est la principale méthode que vous utilisez ?



5.5 L'effet multiplicateur de stress de la crise de la COVID-19

La pandémie de COVID-19 et les restrictions de mouvement qui ont suivi ont eu un impact significatif sur les moyens de subsistance des réfugiés et des migrants en Tunisie. Une malienne de 31 ans à Sfax a déclaré : « L'arrivée du coronavirus a changé beaucoup de choses. Les heures de travail sont réduites en raison du couvre-feu et les salaires sont maintenant plus bas. » Des recherches antérieures du MMC⁵⁰ ont révélé que la COVID-19 a exacerbé le manque d'accès des réfugiés et des migrants à un revenu régulier, l'immobilité involontaire et des niveaux élevés de stress, ce qui a entraîné une multiplication des risques. La perte de revenus a poussé certains réfugiés et migrants à s'installer dans des quartiers de la ville qui offrent des contrats de location bon marché mais moins sûrs et des conditions de logement médiocres et surpeuplées. Les personnes ayant peu ou pas d'épargne, en particulier celles qui sont endettées, ont été obligées de faire des compromis entre la santé, la sécurité, le confort et le prix.

«J'ai ma propre entreprise et j'emploie 5 personnes. En tant qu'employeur, je constate que les opportunités d'emploi sont devenues de plus en plus difficiles à trouver avec la crise de la COVID-19, car les affaires ne fonctionnent pas comme d'habitude. Mes revenus mensuels ne sont pas stables, mais j'ai été en mesure de gérer mes factures et de payer mes employés.»

Un Centrafricain de 45 ans à Sfax

50 % (n = 2,155) des répondants au sondage 4Mi sur la COVID-19 mené entre avril 2020 et février 2021 ont mentionné avoir perdu un revenu en raison de restrictions liées à la COVID. De même, 54 % (n = 2,338) des réfugiés et des migrants ont déclaré avoir un accès réduit au travail en raison de la crise de la COVID-19. Les informateurs clés ont noté que si la plupart des réfugiés et des migrants ayant un emploi sont maintenant de retour au travail, beaucoup sont confrontés à des conditions précaires. Cela pourrait être en partie attribué à l'insécurité de l'emploi stimulée par les restrictions liées à la COVID-19 et les confinements récurrents. Ils ont également noté que le secteur informel ne reçoit aucune aide formelle des autorités compensant les mesures de réponse à la COVID-19. En termes d'emploi moins touché par la COVID-19, les informateurs clés de Sfax ont suggéré que le secteur agricole continuait d'attirer des mouvements de main-d'œuvre vers les oliveraies de Sfax.

50 Voir, par exemple : MMC (2020). [Étude de cas sur la migration mixte urbaine à Tunis](#) et MMC(2020). [4Mi Snapshot: L'impact de la COVID-19 sur les réfugiés et les migrants en Tunisie : un accent sur l'emploi et les moyens de subsistance.](#)



Crédit Photo : © Morgane Wirtz / Hans Lucas
Un couple ivoirien a transformé le garage de leur employeur
en un petit studio. Zarzis, Tunisie, le 21 mai 2020.

6. Le rôle des réfugiés et des migrants dans l'économie tunisienne

Cette section se concentre sur la contribution des réfugiés et des migrants travaillant en Tunisie à l'économie locale et nationale et à son développement par le biais de l'emploi formel et informel. Comme les statistiques officielles sur l'emploi des réfugiés et des migrants demeurent rares, cette analyse se concentre sur les perceptions, les contributions, les bonnes pratiques et les considérations juridiques et sociétales rapportées.

6.1 Perceptions des contributions et flexibilité du marché du travail

Les informateurs clés ont noté que puisque la plupart des réfugiés et des migrants sont employés dans le secteur informel et ne peuvent pas accéder aux opportunités d'emploi formel, leurs contributions à l'économie tunisienne passent souvent inaperçues. Ils ont exprimé la conviction que les réfugiés et les migrants obtiennent souvent des emplois mal rémunérés et indésirables pour les Tunisiens, comblant ainsi une lacune sur le marché et fournissant des services essentiels ou nécessaires.

« Ils contribuent au pool du marché du travail, en particulier dans le secteur du bâtiment. Il serait difficile de satisfaire la demande du marché du travail dans le bâtiment sans leur présence, car il y a vraiment un manque de main-d'œuvre. Les Tunisiens refusent également de saisir ces opportunités car ils préfèrent travailler dans des activités commerciales, qui sont physiquement moins exigeantes et souvent mieux rémunérées. »

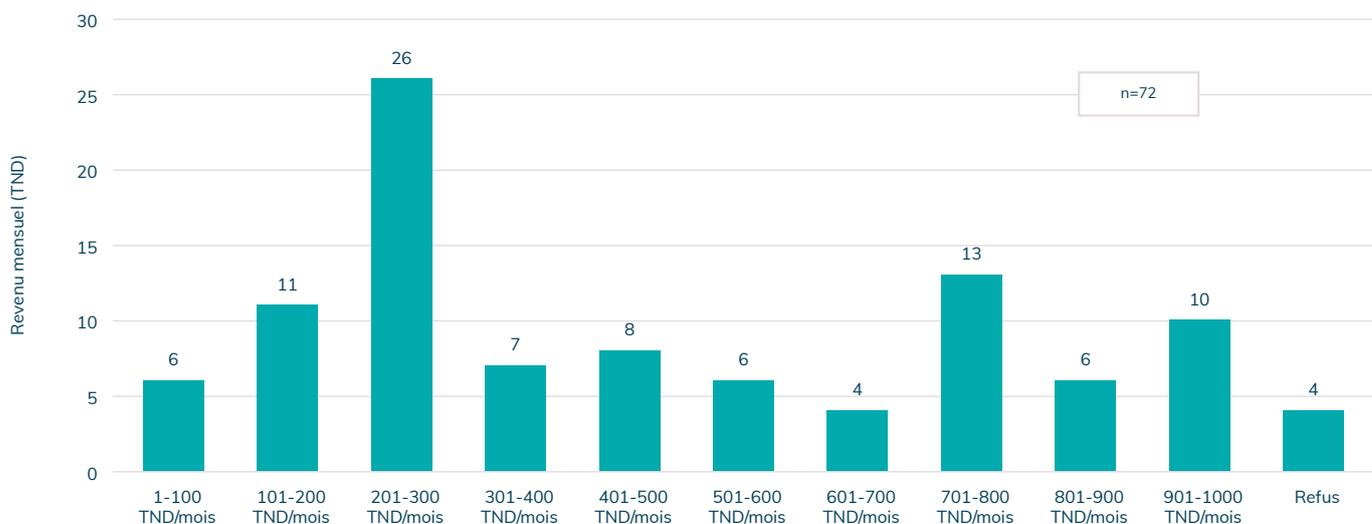
Un informateur clé à Médenine

La plupart des informateurs clés ont fait valoir que plutôt que d'attendre l'adoption de nouvelles lois sur l'asile et la migration, le Code du travail tunisien devrait être modifié pour donner aux réfugiés et aux migrants un accès formel au marché du travail. Cela permettrait aux réfugiés et aux migrants d'apporter des contributions visibles à l'économie tunisienne et à son développement par le paiement des impôts, l'investissement et la consommation. Grâce à l'engagement dans l'emploi formel, les réfugiés et les migrants seraient plus susceptibles de régulariser leur statut et d'obtenir une carte de séjour.

Plusieurs informateurs clés ont noté une préférence pour les travailleurs réfugiés et migrants en raison de leur productivité et de leur efficacité accrue. Cependant, les travailleurs réfugiés et migrants risquent également d'être aussi préférés parce que les employeurs sans scrupules du secteur informel peuvent plus facilement les exploiter. Les preuves que les travailleurs réfugiés et migrants contribuent à la flexibilité globale du marché du travail et à l'augmentation de la productivité doivent être considérées avec prudence. Un informateur clé de l'OIT a mentionné : « Toutes les études montrent l'effet positif des réfugiés et des migrants sur le marché du travail en termes de main-d'œuvre, mais il n'y a pas de chiffres exacts. Un processus de régularisation mettrait leur contribution à l'honneur. »

13 % des personnes interrogées ont indiqué avoir envoyé des fonds depuis la Tunisie et 23 t% (n = 72) ont reçu des envois de fonds en Tunisie pour aider avec leurs coûts de la vie quotidienne, augmentant ainsi leur pouvoir de consommation de services et de biens de base dans le pays. Parmi ceux qui reçoivent de l'argent de leur famille au pays, 25 sont étudiants, 9 sont des étudiants qui travaillent aussi, 25 n'ont actuellement pas d'emploi en Tunisie et 13 ont un emploi. Ils ont déclaré avoir reçu des envois de fonds soit par l'intermédiaire d'un compte bancaire international, soit par des moyens irréguliers de réception d'espèces.

Figure 11: Combien recevez-vous généralement en un mois ?



Les informateurs clés ont noté que les réfugiés et les migrants consomment des produits, des transports et des services locaux, soutenant ainsi l'économie locale. Ils apportent également avec eux de leur pays d'origine une variété de produits qui ne sont pas largement disponibles en Tunisie, créant de nouveaux canaux pour le commerce, le transport et la distribution des produits, et contribuant à une gamme plus diversifiée de produits et services internationaux pour les consommateurs et plus de possibilités pour les entreprises d'import-export et les start-ups de se spécialiser dans certains produits et services. Les informateurs ont noté qu'à long terme, cela rend l'économie tunisienne plus compétitive au sein de la région, dynamique et capable de répondre à un plus large éventail d'entreprises internationales et de clients individuels.

« Nous avons commencé à voir une augmentation des activités reliant la Tunisie aux pays subsahariens, et la Tunisie devenant une destination plus dynamique et populaire plutôt qu'un point de transit, y compris économiquement parlant. Il y a déjà plus de liaisons aériennes directes vers les capitales subsahariennes. Avant il y en avait deux, maintenant il y en a cinq ou six. De nouvelles ambassades ont récemment ouvert à Tunis, notamment celle du Burkina Faso, et d'autres devraient ouvrir bientôt. »

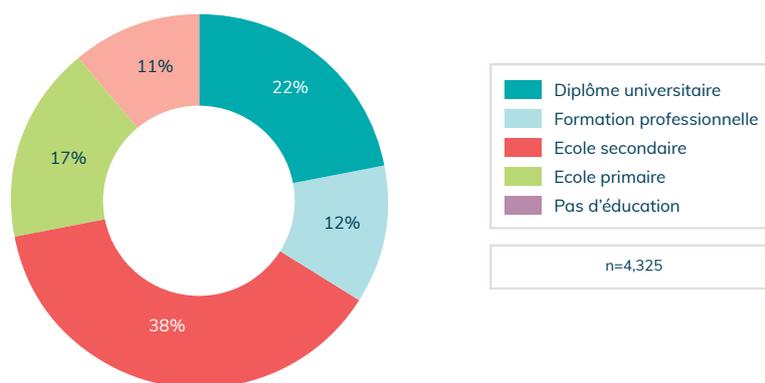
Un informateur clé d'une OSC basée à Sfax

Les autorités tunisiennes et les universités ont intérêt à attirer des étudiants étrangers, notamment des pays francophones. Un informateur clé a fait valoir que cette évolution a donné aux grandes villes tunisiennes, notamment Tunis, Sfax et Sousse, un caractère plus dynamique et international. L'augmentation du nombre d'étudiants internationaux a stimulé la demande d'entreprises d'import-export et d'autres services liés à leur pays d'origine. Il a également contribué à la croissance des universités, qui emploient maintenant plus de personnel et investissent dans de nouveaux bâtiments et infrastructures. L'afflux d'étudiants étrangers a contribué à l'augmentation de la demande sur le marché du logement, ce qui a eu un impact négatif sur les étudiants car les loyers ont augmenté, en particulier dans le Grand Tunis.

6.2 Compétences et capital humain vs la demande et l'accès aux opportunités

Plus d'un cinquième (22 % ; n = 956) des répondants interrogés entre avril 2020 et février 2021 ont déclaré posséder un diplôme universitaire, tandis que 12 % supplémentaires avaient terminé une formation professionnelle (n = 510) et 38 % avaient terminé leurs études secondaires (n = 1,638), avec des diplômes d'études obtenus en Tunisie ou à l'étranger avant leur arrivée.

Figure 12 : Quel est le plus haut niveau d'éducation que vous ayez obtenu ?



Alors qu'un nombre considérable de réfugiés et de migrants interrogés avaient reçu une éducation ou une formation spécialisée, plusieurs informateurs clés ont noté que leurs compétences et leurs antécédents ne sont généralement pas pris en compte par les employeurs, qui cherchent principalement à combler les lacunes avec une main-d'œuvre bon marché. Le cadre juridique restrictif signifie souvent que les réfugiés et les migrants ayant des diplômes plus élevés ne peuvent pas accéder à l'emploi dans les secteurs pertinents à leurs études. Un informateur clé représentant la municipalité de Médenine a déclaré : « Leur niveau d'éducation n'a pas vraiment d'importance. En raison de leur situation irrégulière, ils prennent des emplois occasionnels. Médenine n'a pas d'industries, de sorte que les réfugiés et les migrants diplômés ne pourront pas trouver d'emploi convenable. » En outre, des informateurs clés ont souligné que les étudiants migrants qui obtiennent leur diplôme en Tunisie avec des diplômes et des certificats reconnus semblent également avoir du mal à accéder au marché du travail.

Un informateur clé a souligné qu'il pouvait y avoir des exceptions parmi les réfugiés et les migrants qui sont qualifiés dans une spécialisation technique pratique. Par exemple, ceux qui ont passé du temps à travailler sur les grands chantiers de construction en Libye ou dans leur pays d'origine ont souvent acquis une telle spécialisation. De nombreux informateurs clés ont perçu un manque de professionnels techniques spécialisés sur le marché du travail tunisien, car la tendance chez les nationaux a été de former des personnes versatiles et polyvalentes « qui savent faire un peu de tout ». Bien qu'aucune donnée n'ait été recueillie sur des ensembles de compétences particuliers, les données 4Mi recueillies en mars et avril 2021 (n = 312) montrent que 39 femmes sur 98 (40 %) et 112 hommes sur 214 (52 %) exerçaient des activités génératrices de revenus dans leur pays d'origine avant leur départ. Parmi les femmes qui travaillaient, la plupart travaillaient dans de petites entreprises et d'autres dans des travaux domestiques. De même, le plus grand nombre d'hommes travaillaient dans les petites entreprises, l'industrie, le bâtiment, les transports et l'agriculture, le pastoralisme et la pêche.

6.3 Considérations juridiques et sociétales : initiatives et bonnes pratiques

Alors que les restrictions légales remettent en question l'accès des réfugiés et des migrants au marché du travail tunisien, les obligeant souvent à participer à des activités informelles, les informateurs clés ont mentionné certaines initiatives et bonnes pratiques.

D'abord et avant tout, les réfugiés et les migrants ont créé leur propre entreprise. Les informateurs clés ont noté qu'en raison du caractère restrictif de la législation tunisienne du travail, il n'était pas évident que les réfugiés et les migrants puissent créer leur propre entreprise en Tunisie, mais il y avait néanmoins eu des exemples de réussite. Un informateur clé de TAMSS à Sfax a noté que la création de sa propre entreprise offre un avantage administratif majeur car c'est l'un des rares moyens d'obtenir un permis de séjour et de régulariser son statut. Les réfugiés et les migrants qui deviennent entrepreneurs ou investisseurs ne sont pas légalement tenus d'obtenir un visa de travail, ni soumis au principe de « préférence nationale » du Code du travail tunisien. Ils n'ont pas besoin de contrats de travail autorisés pour des périodes déterminées pour se conformer à ce principe. Enfin, les investisseurs migrants peuvent recevoir une carte de séjour d'une durée de cinq ans, contre un an pour la plupart des étrangers résidant en Tunisie⁵¹.

51 For more information on the legal framework for migrant entrepreneurs and investors, see: Terre d'Asile Tunisie (2020). L'accès au travail des migrants en Tunisie. Du cadre juridique à la pratique.



Crédit Photo : © MMC / Samuel Abraham Micheal Lucas
Détails d'un lieu de travail à Zarzis, Tunisie, octobre 2021.

De nombreuses ONG et OSC aident activement les réfugiés et les migrants à créer leur propre entreprise. TAMSS soutient le micro-entrepreneuriat des réfugiés et des demandeurs d'asile grâce à un soutien financier et juridique. L'ONG African Business Leaders, basée à Sfax mais présente sur l'ensemble du territoire, a mis en place un système d'incubateurs offrant aux réfugiés et aux migrants un accès au microcrédit pour créer des entreprises. Elles se concentrent sur l'établissement de liens entre la Tunisie et les pays d'origine et sur l'apport d'investissements pour la Tunisie. Leur objectif est non seulement d'offrir des opportunités économiques aux réfugiés et aux migrants, mais aussi de changer les perceptions sociétales :

« Grâce à des investissements liés aux pays subsahariens, nous espérons changer les perceptions sur la migration locale [en Tunisie]. Nous voulons également améliorer la perception des migrants qui souhaitent migrer vers le Maghreb et la Tunisie. Ils vont commencer à voir la Tunisie plus comme un pays de destination. Derrière cela, il y aura une contribution économique [à l'économie tunisienne]. »

L'Union Générale tunisienne du travail (UGTT) a annoncé son ouverture aux travailleurs réfugiés et migrants de toutes nationalités, quel que soit leur statut, en décembre 2020. Le 4 décembre les premières cartes de membre ont été remises aux migrants subsahariens travaillant en Tunisie⁵². Cela fait suite à la création de l'Espace Migrants à Tunis, Sfax et Sousse en 2018, en coopération avec l'OIT. Ces espaces offrent aux travailleurs réfugiés et migrants, quel que soit leur statut, l'accès à des informations fiables sur la législation, les services de base et d'autres questions, ainsi qu'une formation spécifique sur des sujets tels que l'éducation financière et les mécanismes de protection en cas d'abus, et une assistance concrète telle que les services de conciliation et des mécanismes de résolution des litiges⁵³.

52 MMC (2021). [Mise à jour trimestrielle sur la migration mixte Afrique du Nord – Trimestre 4 2020](#).

53 ILO (2018). [Inauguration de deux « Espaces-Migrants » à l'UGTT Tunis et Sousse destinés aux travailleurs migrants étrangers en Tunisie](#).



Crédit Photo : © MMC / Samuel Abraham Micheal

Un migrant de 21 ans originaire du Cameroun travaillant sur un chantier de construction. Zarzis, Tunisie, octobre 2021.

7. Conclusion et recommandations

7.1 Conclusion

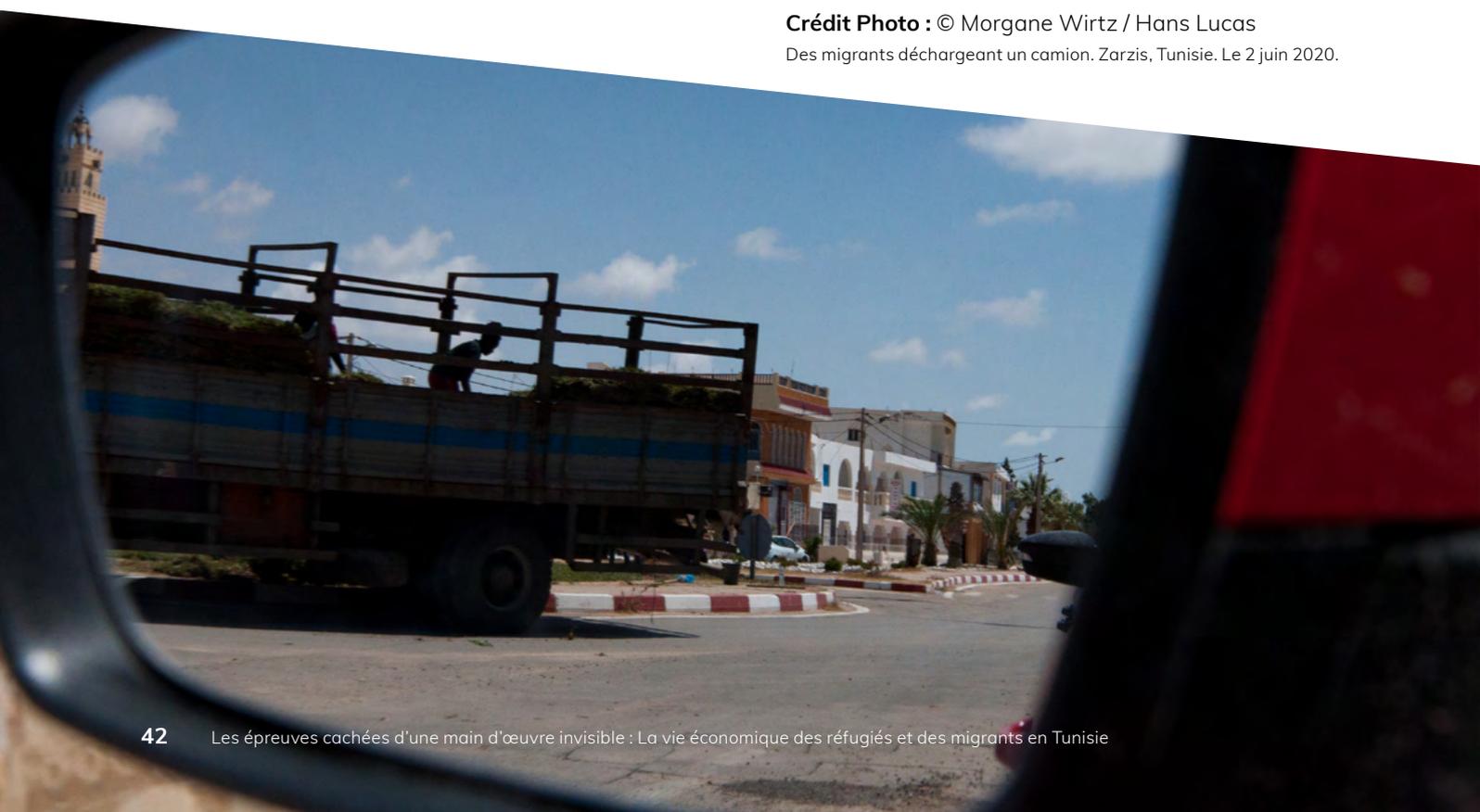
Cette étude visait à mieux comprendre et fournir un aperçu actualisé de la situation économique des réfugiés et des migrants en Tunisie, y compris leur accès au marché du travail et leur contribution à l'économie locale et nationale. Les réfugiés et les migrants résidant en Tunisie ont des profils divers, y compris ceux qui fuient la guerre et les troubles civils dans leur pays d'origine ou en Libye et ceux qui cherchent des possibilités d'éducation et d'emploi. Il ne s'agit pas de catégories claires et séparées. Au contraire, les réfugiés et les migrants engagés dans la migration mixte en Tunisie signalent souvent de multiples facteurs de migration.

La plupart des travailleurs réfugiés et migrants sont employés dans le secteur informel, ce qui leur permet de gagner leur vie et parfois d'envoyer des fonds chez eux. Cependant, sans contrat ni accès aux services sociaux, et sans protection juridique, ils sont vulnérables à différents types de risques de protection, y compris l'exploitation, l'insécurité de l'emploi et le non-paiement des salaires. Ceux qui ne trouvent pas ou ne peuvent pas trouver de travail accumulent souvent des dettes, ne pouvant pas payer leurs factures par d'autres sources de revenus. Bien que souvent représentés comme une catégorie distincte, de nombreux étudiants subsahariens inscrits dans les universités tunisiennes s'engagent également dans des activités informelles pour compléter leurs revenus en cas de bourses insuffisantes. Le statut juridique fluide des réfugiés et des migrants en Tunisie, où ils peuvent tomber dans et hors de l'irrégularité, est intrinsèquement lié au cadre juridique du pays. En l'absence d'une législation complète sur la migration et l'asile, les droits et l'accès au marché du travail des réfugiés et des migrants restent sans protection et sans garanties.

Cette étude soutient, sur la base des données de MMC 4Mi et des entretiens qualitatifs, que les compétences et le savoir-faire des réfugiés et des migrants sont souvent sous-évalués en raison d'un manque d'accès au marché du travail tunisien formel. Par conséquent, leurs contributions à l'économie tunisienne et à son développement restent largement invisibles et méconnues. Dans l'attente d'une réforme législative sur la migration et l'asile, les informateurs clés ont exhorté les réfugiés et les migrants à avoir accès à un emploi légal afin qu'ils puissent se qualifier pour la résidence et consolider leurs contributions économiques grâce à une consommation accrue et au paiement des impôts. Une intégration socio-économique accrue des réfugiés et des migrants pourrait renforcer davantage les liens importants entre la Tunisie et leurs pays d'origine, en forgeant des liens économiques et sociaux plus forts et en renforçant les liens internationaux de l'économie tunisienne.

Crédit Photo : © Morgane Wirtz / Hans Lucas

Des migrants déchargeant un camion. Zarzis, Tunisie. Le 2 juin 2020.



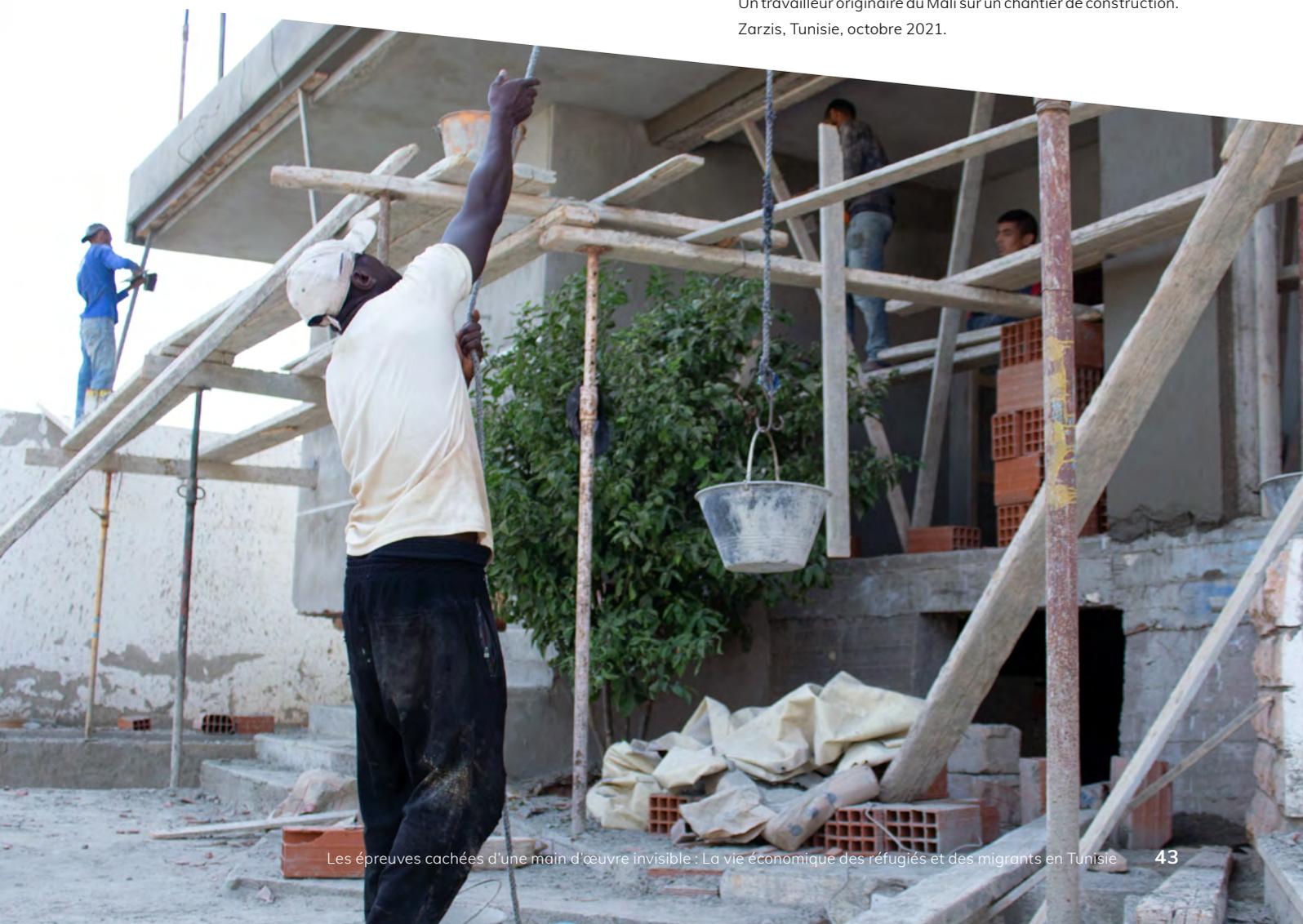
7.2 Recommandations

Autorités tunisiennes (nationales et locales)

- Encourager l'inclusion des réfugiés et des migrants sur le marché du travail tunisien aux niveaux local/municipal et national en modifiant le Code du travail tunisien et en menant des campagnes de sensibilisation à l'encontre des employeurs et des travailleurs tunisiens.
- Inclure les réfugiés et les migrants dans les stratégies nationales d'emploi basées sur la valeur ajoutée, l'expérience et les compétences par rapport à l'expertise requise.
- Créer et augmenter les voies d'accès aux stages et à l'emploi de premier cycle pour les étudiants internationaux diplômés des universités tunisiennes, qui sont exploités après la modification du Code du travail tunisien qui stipule désormais la « règle de préférence nationale ».
- Améliorer la sensibilisation, en particulier des employeurs, aux droits des réfugiés et des migrants en Tunisie sur la base des conventions internationales dont la Tunisie est signataire ainsi que de la législation nationale, en mettant particulièrement l'accent sur les campagnes de lutte contre la discrimination.
- Fournir des informations sur les processus de demande de permis de séjour en plusieurs langues (anglais, Français et arabe) et soutenir la coordination entre les organes administratifs nationaux et locaux / municipaux pour traiter les demandes.
- Améliorer la coordination entre les municipalités et les organisations locales (ONG et OSC) pour soutenir l'inclusion socio-économique des réfugiés et des migrants au niveau local.

Crédit Photo : © MMC / Samuel Abraham Micheal

Un travailleur originaire du Mali sur un chantier de construction.
Zarzis, Tunisie, octobre 2021.



Les organisations internationales et la société civile

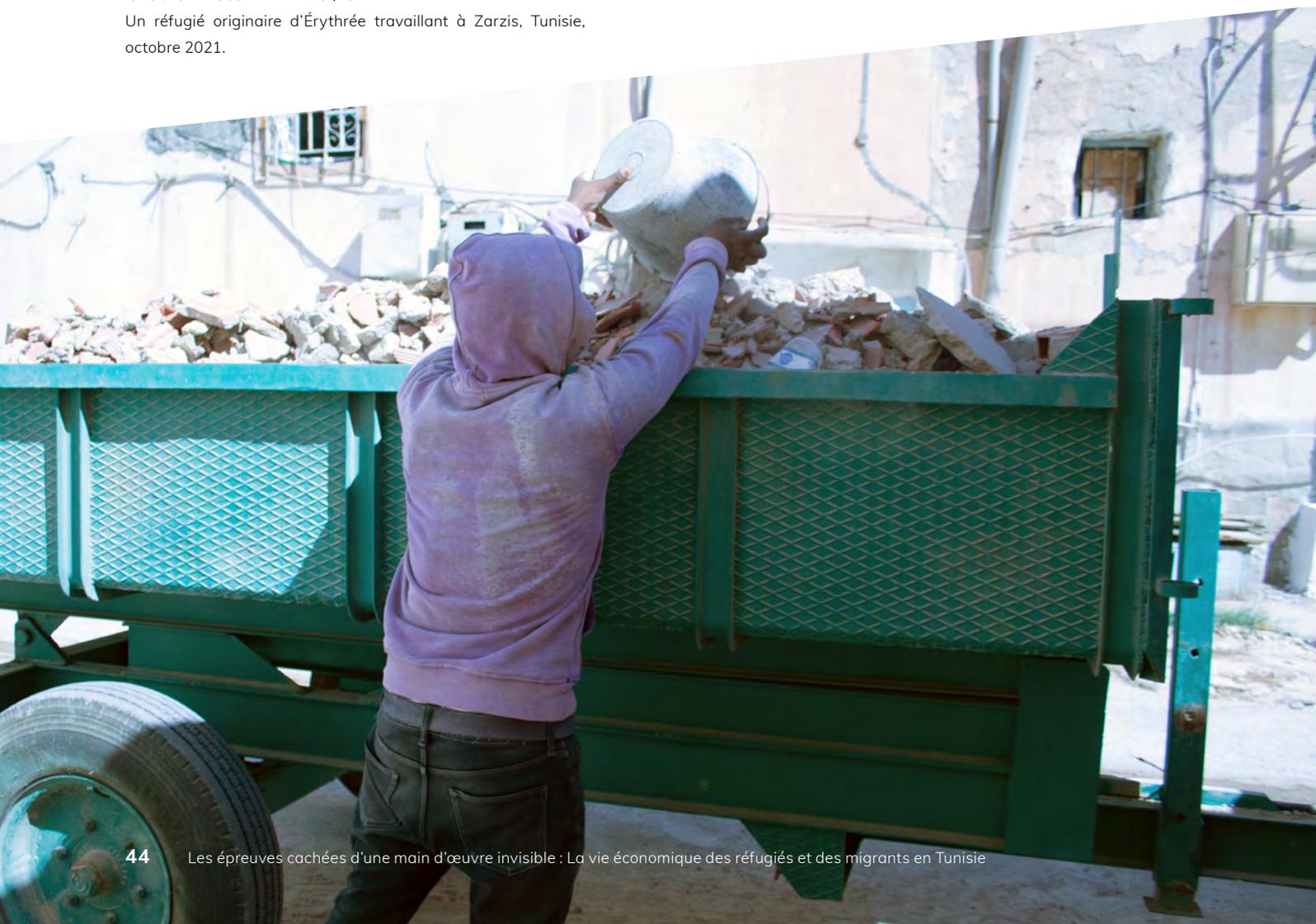
- Améliorer le partage d'informations et une meilleure coordination entre les acteurs pour combler les lacunes en matière de protection auxquelles sont confrontés les réfugiés et les migrants employés en Tunisie.
- Continuer à plaider en faveur d'un changement structurel dans le Code du travail tunisien, offrant plus de possibilités aux étrangers d'accéder au marché du travail tunisien.
- Plaider pour les droits des étudiants internationaux à être protégés en Tunisie, y compris lors de leur arrivée dans le pays et lors de l'attente des procédures administratives.
- Aller au-delà de la dichotomie réfugié-migrant et développer des programmes qui atteignent tous les réfugiés et les travailleurs migrants dans des sociétés locales inclusives.
- Accroître les efforts de plaidoyer ciblant les employeurs et les syndicats tunisiens sur les droits des réfugiés et des travailleurs migrants, l'égalité des conditions de travail, le travail contractuel, l'accès aux services sociaux et la sécurité de l'emploi.

Recherche

- Mener plus de recherche, en collaboration avec les autorités locales et la société civile, sur la contribution de la main-d'œuvre réfugiée et migrante dans des secteurs d'emploi spécifiques.
- Comblent le vide dans les données quantitatives sur le nombre de réfugiés et de migrants résidant en Tunisie, ainsi que sur leurs compétences particulières, leurs antécédents scolaires et leur expérience professionnelle.
- Collaborer avec des efforts de plaidoyer visant à mettre en évidence les contributions des réfugiés et des migrants à l'économie tunisienne et à son développement.

Crédit Photo : © MMC / Samuel Abraham Micheal

Un réfugié originaire d'Érythrée travaillant à Zarzis, Tunisie, octobre 2021.



Annexe 1 : Collecte de données qualitatives

Informateurs clés

Date de l'entrevue	Organisation	Lieu
15/03/2021	Municipalité de Médenine	Médenine
16/03/2021	Maison des Associations	Médenine
17/03/2021	TAMSS	Sfax
17/03/2021	Militant de la société civile (I)	Sfax
18/03/2021	Militant de la société civile (II)	Sfax
18/03/2021	Terre d'Asile	Sfax
23/03/2021	BIT	Tunis (à distance)
24/03/2021	CIES Tunisie	Tunis (à distance)
09/04/2021	African Business Leaders	Tunis (à distance)
12/04/2021	Expert du marché du travail (ancien du ministère du Travail)	Tunis (à distance)

Réfugiés et migrants

Date de l'entrevue	Pays d'origine	Location	Sexe
13/03/2021	Nigeria	Médenine	Féminin
15/03/2021	Erythrée	Médenine	Masculin
17/03/2021	Guinée	Médenine	Masculin
18/03/2021	Cameroun	Médenine	Masculin
18/03/2021	Ethiopie	Médenine	Masculin
18/03/2021	Mali	Sfax	Féminin
19/03/2021	Soudan	Sfax	Féminin
22/03/2021	République démocratique du Congo (RDC)	Sfax	Masculin
23/03/2021	République centrafricaine (RCA)	Sfax	Masculin
26/03/2021	Comores	Sfax	Masculin
27/03/2021	Soudan du Sud	Sfax	Masculin
06/04/2021	Côte d'Ivoire	Tunis	Féminin
07/04/2021	Côte d'Ivoire	Tunis	Masculin
07/04/2021	Érythrée	Tunis	Masculin
08/04/2021	RCA	Tunis	Masculin
08/04/2021	Soudan	Tunis	Masculin
11/04/2021	Comores	Tunis	Féminin
12/04/2021	Burundi	Tunis	Féminin

Annexe 2 : Module 4Mi supplémentaire

1. Lorsque vous êtes arrivé en Tunisie, aviez-vous des dettes liées à votre voyage ?
2. Avez-vous accumulé de nouvelles dettes depuis votre arrivée en Tunisie ?
3. Quelle est votre activité actuelle en Tunisie ?
4. Combien de temps après votre arrivée à [lieu] avez-vous pu trouver un emploi ?
5. Comment avez-vous trouvé un emploi en Tunisie ?
6. Combien d'activités génératrices de revenus avez-vous actuellement à [lieu] ?
7. Dans quel secteur travaillez-vous ?
8. Est-ce un emploi à temps plein ?
9. Quel type de contrat de travail avez-vous ?
10. Quels sont les principaux risques encourus dans votre emploi ?
11. Combien gagnez-vous par mois avec cet emploi ?
12. Envoyez-vous de l'argent à des personnes en/au [pays d'origine] ?
13. Lorsque vous envoyez de l'argent au pays, quelles méthodes utilisez-vous ?
14. Si oui [envoyer de l'argent au pays], combien envoyez-vous généralement en un mois ?
15. Recevez-vous de l'argent de personnes en/au [pays d'origine] ?
16. Lorsque vous recevez des fonds du pays, quelles méthodes utilisez-vous ?
17. Si oui [recevoir de l'argent de chez vous], combien recevez-vous généralement en un mois ?



Crédit Photo : © MMC / Samuel Abraham Micheal
Un travailleur originaire du Mali, nettoyant un chantier de construction. Zarzis, Tunisie, octobre 2021.



À propos de la HBF

La Fondation Heinrich Böll est un catalyseur pour les perspectives et les projets verts. Nous sommes liés au parti Vert allemand. Nous travaillons avec des partenaires dans plus de 60 pays et disposons d'un réseau de 34 bureaux dans le monde, y compris celui de Tunis. Nous défendons le droit des générations futures à un environnement sain, et nous promovons l'égalité des opportunités pour toutes et pour tous, y compris ceux des migrants, réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Pour en savoir plus sur HBS visiter :
tn.boell.org et suivez-nous sur [@boell_tunis](https://twitter.com/boell_tunis)

À propos du MMC

Le Centre sur la Migration Mixte (MMC) est un réseau mondial composé de six pôles et une unité centrale à Genève. Le Centre sur la Migration Mixte est une source majeure pour des données indépendantes, de qualité, pour la recherche, l'analyse et le développement des politiques sur la migration mixte. En fournissant des informations probantes et en usant de son expertise sur la migration mixte, le MMC cherche à améliorer la compréhension de la migration mixte, pour avoir un impact positif mondial et régional sur les politiques de migration, pour contribuer à la protection pour les personnes en situation de mobilité ainsi que pour stimuler la réflexion dans le secteur répondant à la migration mixte. L'objectif général du MMC porte sur les droits humains et la protection de toutes les personnes en situation de mobilité.

Le MMC fait partie de, et est régi par le Danish Refugee Council (DRC). Les équipes mondiales et régionales du MMC sont basées à Genève, Turin, Dakar, Nairobi, Tunis, Bogota et Dhaka.

Pour en savoir plus sur MMC visiter notre site web :
mixedmigration.org et suivez nous sur [@Mixed_Migration](https://twitter.com/Mixed_Migration)